

Réseau Foresterie pour le Développement Rural

Considérations d'ordre politique relatives à la foresterie communautaire et à la biodiversité: Initiatives animées de l'intérieur en Ecosse

Sally Jeanrenaud et Jean-Paul Jeanrenaud

Sally Jeanrenaud est une consultante indépendante en matière d'environnement et de développement rural, basée en Suisse. Elle travaille dans le domaine de la foresterie pour le développement rural en Asie et en Afrique depuis 1984 et prépare actuellement son doctorat à la 'School of Development Studies', University of East Anglia. Sa thèse est intitulée 'People-Oriented Conservation: Beyond the Rhetoric'.

Jean-Paul Jeanrenaud est chef de l'Unité des forêts au Fonds mondial pour la nature (WWF-International), Gland, Suisse. Il a également longtemps travaillé dans le domaine de la foresterie pour le développement rural en Asie et en Afrique.

Les auteurs peuvent être contactés à WWF-International, Avenue du Mont Blanc, 1196 Gland, Suisse.

ISSN 1351-3966

Considérations d'ordre politique relatives à la foresterie communautaire et à la biodiversité: Initiatives animées de l'intérieur en Ecosse

Sally Jeanrenaud et Jean-Paul Jeanrenaud

Sommaire

Les initiatives de foresterie communautaire en Ecosse sont parmi les nouveaux développements les plus intéressants de gestion forestière en Europe nord-occidentale. Leur importance vient non seulement de leurs réussites politiques et sociales lorsqu'elles ont contesté les structures existantes des régimes fonciers, les législations et les relations de pouvoir, mais aussi de ce qu'elles signifient pour la conservation de la biodiversité. Le présent exposé examine l'importance des initiatives menées par les intéressés et la question de savoir si elles représentent une situation où nul ne peut être laissé pour compte, que ce soit dans les programmes sociaux ou du point de vue environnemental.

La première partie passe en revue les contextes élargis environnemental, social et politique de la foresterie communautaire en Ecosse et démontre que la participation communautaire à l'aménagement forestier dans les pays du Nord est confrontée à un grand nombre des obstacles rencontrés dans les pays du Sud. En dépit de ces obstacles, les collectivités défient avec un certain succès les régimes en vigueur et parviennent à tirer des avantages d'initiatives forestières locales. La deuxième partie examine brièvement trois exemples d'initiatives de foresterie communautaire en Ecosse: la foresterie villageoise dans le nord-ouest de l'Ecosse (**Crofters**), l'initiative forestière de Laggan (**Laggan**) et les terres boisées collectives des zones frontalières (**Borders**). Pour nous, elles représentent des modes d'aménagement forestier durable animés de l'intérieur plutôt que de l'extérieur. La troisième partie de l'exposé se penche sur un ensemble d'autres acteurs de premier plan intervenant dans ces initiatives, en révélant toutes sortes de motifs poussant, soutenant et entravant leur évolution. La quatrième partie analyse certaines des caractéristiques principales des initiatives conduites par les intéressées. Le contexte écossais offre de nouvelles perspectives sur des questions dont la pertinence s'élargit au débat international sur la foresterie communautaire et la conservation de la biodiversité,

notamment en ce qui concerne les motivations en faveur d'initiatives locales, le rôle des dirigeants locaux, les différentes notions de 'communauté', ce qui fera suite à l'ERP, les processus politiques, l'accès au pouvoir de décision et les alliances, le soutien des collectivités aux programmes animés de l'intérieur, le rôle des incitations, les incidences sur la conservation de la biodiversité et ce que ces initiatives impliquent pour les décideurs et les bailleurs de fonds.

Nous en concluons que les alliances entre les groupes pour la défense des intérêts locaux et les ONG à vocation écologique constituent des 'mariages de convenance', mais néanmoins des unions qui aident à créer un espace politique au profit non seulement des groupes économiquement et politiquement marginalisés mais aussi des objectifs d'organisations consacrées à l'environnement. La conservation de la biodiversité au XXI^e siècle ne pourra réussir que si l'on tourne le dos au passé élitiste de la conservation pour soutenir et intégrer les besoins et les aspirations des populations locales.

Le contexte général de la foresterie communautaire en Ecosse

Introduction: passage à l'aménagement forestier communautaire?

Le 'Groupe de travail sur la participation communautaire à la gestion forestière' récemment créé par l'UICN affirme que les preuves ne manquent pas d'une transition en matière d'aménagement forestier dans le monde (Poffenberger, 1996). Il est admis qu'un nombre croissant de nations, aussi bien du Nord que du Sud, élaborent des politiques et des mécanismes opérationnels permettant d'attribuer des rôles beaucoup plus actifs aux communautés locales et aux autochtones dans la promotion de l'aménagement forestier durable. Poffenberger émet l'opinion que cette transition se déroule de différentes manières et se trouve à différents stades de développement de nation à nation.

Nous sommes en faveur de la direction que prend cette transition, mais néanmoins d'avis que son inévitabilité est loin d'être certaine. Si les premiers signes de cette transition apparente sont visibles en Ecosse, il n'en reste pas moins qu'elle se heurte à une puissante résistance et qu'elle aura besoin d'une pression publique engagée et d'un support financier soutenu pour évoluer. Nous illustrons la

dynamique de ce processus en mettant l'accent sur le rôle des initiatives menées de l'intérieur et des coalitions populistes qui défient le contexte actuel de l'aménagement forestier, et en indiquant ce qu'il signifie pour la conservation de la biodiversité.

Le contexte environnemental: la disparition des terres boisées originelles d'Ecosse

A la fin de la dernière période glaciaire, les essences indigènes telles que le sapin d'Ecosse (*Pinus sylvestris*), le chêne à glands sessiles (*Quercus petraea*), le tremble (*Populus tremula*) et le bouleau pubescent (*Betula pubescens*) fleurissaient presque partout en Ecosse, de même que la faune qu'ils abritaient, dont les loups, les ours et les sangliers. A leur apogée, ces forêts couvraient 80% du paysage écossais (WWF, 1993). Toutefois, l'agriculture permanente et l'occupation de plus en plus intensive des sols entraînèrent la disparition progressive des forêts naturelles écossaises. Cette situation fut exacerbée au XIX^e siècle lorsque les habitants furent sans égards évacués des terres qui leur étaient traditionnellement affermées, pour être remplacés par des moutons, lesquels étaient, aux yeux des propriétaires, plus lucratifs que les gens. Alors que les propriétaires estimaient que cette mesure représentait une 'amélioration', les habitants de la Haute Ecosse l'appellent *na Faudaichean*, c'est-à-dire l'évacuation des Highlands.

L'arrivée de troupeaux considérables de moutons et le peuplement artificiel avec des cervidés en grands nombres pour satisfaire à des besoins cynégétiques auraient occasionné une réduction drastique de ce qui restait des zones boisées naturelles (WWF, 1993). Outre l'influence du pâturage des animaux, 40% environ des taillis naturels ont été transformés en plantations de conifères au cours des quarante dernières années. Par exemple, la Commission forestière (CF) substituait souvent aux taillis d'origine des conifères exotiques et les techniques telles que le labourage en profondeur et le drainage des sols étaient appliquées sans discrimination, provoquant la perte de nombreux importants habitats. En conséquence, l'Ecosse ne possède plus de nos jours que moins de 2% de son couvert forestier naturel d'origine. Ces rémanents sont dispersés pour la plupart dans les Highlands et sur les îles, dans des vallées de rivières inaccessibles, des ravins et des gorges que même les moutons et les cerfs ne peuvent atteindre (*ibid.*).

Quoi qu'il en soit, il est possible qu'enfin ce processus se soit inversé. Dans un rapport publié récemment, MacKenzie et Callander (1995) laissent entendre que la

perte de forêts véritablement naturelles semble s'être en grande partie enrayée et que, même si la plupart de ces forêts sont, paraît-il, en piètre état, on a constaté une augmentation très sensible de la régénération naturelle et de la plantation de bosquets naturels dans les Highlands au cours des cinq dernières années.

On pense que la conservation et le rétablissement des forêts naturelles sont d'une importance particulière pour la conservation de la biodiversité car les essences indigènes abritent en général une diversité beaucoup plus grande d'espèces sauvages que les forêts d'essences importées. Les activités que poursuivent les populations locales dans les forêts ont donc potentiellement d'importantes incidences sur la biodiversité.

Le contexte social: régime foncier – à qui appartient les arbres?

On peut donc se demander pourquoi se fait-il que les populations locales aient planté si peu d'arbres? Cela tient essentiellement, entre autres raisons, à la principale base législative écossaise de caractère féodal qui régit la propriété foncière et qui découle d'un système socio-politique conçu pour exercer le pouvoir dans l'Écosse du XI^e siècle (Wightman, 1996). En fait, une dimension verticale vient ainsi s'ajouter aux droits fonciers selon lesquels plus d'une personne peut jouir des droits de propriété sur la même superficie terrière. Les droits féodaux sont généralement détenus par trois groupes: la *Couronne*, les *Supérieurs* (propriétaires directs) qui peuvent maintenir des droits miniers et autres sur les terres et imposer des obligations sur leurs terres féodales, et les *Vassaux* (propriétaires usufruitiers) qui sont contraints par les droits reconnus dans leurs titres de propriété. À l'échelon inférieur se trouvent les tenanciers, dont les droits, en général régis par la législation, sont conférés par les vassaux.

D'après les données accumulées par Wightman, il y avait en 1995 quelque 1.560 propriétés privées représentant à elles toutes presque 60% des terres écossaises, en plus des 12% de terres de propriété publique pour lesquelles le propriétaire est redevable devant le contribuable. Dans le comté d'Inverness-shire (celui de l'initiative **Laggan** et de plusieurs exemples de **Crofters**) 179 propriétaires privés se partagent près de 74% du comté, tandis que 21% des terres appartiennent au secteur public, ce qui laisse à peine 5% des terres au reste des habitants de ce comté.

Quelles ont donc été les conséquences de ce système pour la foresterie

communautaire? Tout simplement, les tenanciers n'ont été nullement incités à planter des arbres sur leurs terres puisque tout arbre planté devient automatiquement la propriété du titulaire de la terre. Comme l'a dit Wightman (1996),

‘un tenancier qui plante un arbre ou un navet peut récolter et manger le navet, mais l'arbre appartient au propriétaire’.

En plus du régime foncier féodal, le paysage écossais est de surcroît dominé par les effets de l'expulsion forcée de milliers de familles lors de l'évacuation des Highlands (le nombre des habitants qui auraient été expulsés de leurs terres traditionnelles a été estimé à un demi million) (Prebble, 1963). Pour ceux qui sont restés, ce fut un temps de misère et de pauvreté.

Dissiper le mythe de nature sauvage

La plupart des gens qui visitent l'Ecosse pour la première fois sont impressionnés par la nature sauvage et la grandeur du paysage. Que de poètes et d'écrivains ont chanté les vertus des collines couvertes de bruyère pourpre, les troupeaux de moutons et de cerfs, créant et perpétuant ainsi, souvent par ignorance, le mythe que c'est ainsi que l'Ecosse a toujours été! Nul ne saurait nier la beauté des collines, mais la vérité est tout autre. Plusieurs écrivains et écologistes écossais ont décrit les Highlands de diverses manières, comme un ‘désert humide’ ou un ‘paysage dévasté’ (Hunter, 1995). Parallèlement à la disparition des forêts naturelles, on trouve dans presque tout le nord de l'Ecosse des vestiges d'anciens établissements humains. Certaines localités maintenant abandonnées étaient jadis abondamment peuplées, mais ces populations ont été expulsées par la force. Les paysans aspirent encore à reconquérir ces terres (Hunter, 1995).

Marginalisation économique et politique

Le système féodal, exacerbé par l'évacuation des Highlands, a créé des inégalités fondamentales dans le régime foncier, associées à une marginalisation économique et politique de nombreux habitants des campagnes écossaises. Des recherches ont récemment mis en évidence une forte dégradation rurale dans certaines campagnes, notamment dans les contrées de Cumnock et Doon, Wigtown, Skye, Lockalsh et Lochaber. Actuellement, 29% de la population écossaise vit dans des zones rurales (Scottish Office, 1996a). Mais ce pourcentage devrait augmenter en raison de la croissance démographique continue dans la plupart des campagnes écossaises, surtout du fait de l'immigration. En Ecosse rurale, les prix ont tendance à être plus élevés et les salaires plus bas que dans les zones urbaines, et il y a pénurie de

logements, tant à louer qu'à acheter à des prix abordables, sans compter le grand nombre d'habitations dans des conditions au-dessous des normes d'habitabilité généralement acceptables. Le secteur des services est actuellement le plus grand employeur, comptant plus des deux tiers de tous les emplois. En comparaison, l'agriculture, la foresterie et la pêche ne représentent ensemble que 8% de la population employée, signe d'une économie rurale faible. En 1994, bien que moins élevé que dans les zones urbaines, le taux de chômage dans la campagne écossaise se situait à 8,4%, marqué par des variations considérables d'un district à l'autre. Les régions les plus touchées sont le sud-ouest, les Highlands et les îles (*ibid.*).

L'Ecosse est encore gouvernée par un parlement centralisé à Londres et les affaires écossaises sont souvent traitées en marge des politiques générales 'anglaises'. Wightman (1996) et Hunter (1995) avancent l'un et l'autre qu'une réforme foncière aurait dû être faite en Ecosse depuis longtemps et qu'il n'est nullement surprenant que l'Ecosse soit le dernier bastion du droit foncier féodal et le pays en Europe où la plus grande partie des terres est entre les mains du plus petit nombre de propriétaires. L'Ecosse est un des rares pays possédant son propre système juridique mais sans aucune législature habilitée à mettre en application ou amender ses lois. Wightman est d'avis (1996) que si l'Ecosse doit se forger un système juridique moderne de droits fonciers et mettre en place un programme de réforme foncière valable, il faut qu'elle ait son propre parlement souverain.

Contexte de politique forestière: Tourner la page?

Grâce à des modifications successives apportées à la législation depuis 1919, la politique forestière du Royaume-Uni s'est écartée de sa préoccupation traditionnelle qui était la production de bois. Bien que sa politique ait réussi à doubler le couvert forestier depuis la première guerre mondiale pour le porter à 10,4%, son évolution vers les objectifs plus holistiques de foresterie durable a été plus lente et il y aurait encore beaucoup à faire pour moderniser la politique forestière actuelle, notamment en ce qui concerne les questions sociales (Callander, 1995; Tickell, 1996). S'il est vrai que la politique forestière nationale inclut des objectifs ruraux, il n'en reste pas moins que les possibilités d'emploi en milieu rural ont diminué et nombreux sont ceux qui affirment que la Commission forestière (CF) interprète ses objectifs sociaux comme visant des 'moyens de loisir et d'agrément', ce qui, en fait, donne la préférence aux intérêts urbains plutôt qu'aux besoins ruraux (Callander, 1995:8; Inglis, comm. pers.). Toutefois, l'initiative **Laggan** a récemment contesté l'interprétation donnée par la CF à la 'foresterie communautaire' et a poussé à

modifier la politique forestière de la Commission en matière de cession des forêts.

En 1981, dans le cadre de la politique de privatisation du Gouvernement conservateur, la CF a entrepris un programme de cession par lequel des terres lui appartenant étaient vendues au secteur privé. Selon Wightman (1996), cette mesure a été l'une des caractéristiques les plus frappantes de l'évolution de la propriété foncière dans les années 80 et 90. La politique gouvernementale n'a pas cherché à encourager la foresterie communautaire à orientation commerciale ni les coopératives forestières que l'on retrouve dans d'autres pays d'Europe septentrionale et son programme de cession a en fait privilégié les intérêts du monde des affaires et des sociétés financières.

On reconnaît de plus en plus qu'au Royaume-Uni les communautés rurales tirent des forêts un éventail d'avantages beaucoup plus large qu'on ne le pensait auparavant et que dans certaines localités la gestion forestière locale peut avoir des retombées critiques sur la durabilité socio-économique des populations rurales. A preuve, la question qui se pose de plus en plus, de savoir si la foresterie au Royaume-Uni doit être dominée par un seul acteur ayant des intérêts étroitement circonscrits comme c'est le cas pour la CF. D'autres pays d'Europe septentrionale comme la Norvège ont montré qu'un vaste couvert forestier peut être associé à un haut degré de gestion locale, entraînant des avantages aussi bien locaux que nationaux (Callander, 1995). Ce même auteur conclut qu'il faudrait rehausser le profil des possibilités de participation à la foresterie ouvertes aux communautés rurales, tout en encourageant et soutenant les initiatives émanant du niveau local. C'est dans cette perspective que nous explorons certaines des dimensions des initiatives animées de l'intérieur pour l'aménagement forestier en Ecosse.

Les accords internationaux sur les forêts et le programme Action 21 posent le cadre macro-politique qui encourage une plus grande participation des communautés à l'aménagement forestier. Ainsi, la Déclaration des principes relatifs aux forêts issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992 et les Directives pour l'aménagement durable des forêts issues de la Conférence ministérielle sur les forêts d'Europe, tenue à Helsinki en 1993, intègrent les préoccupations relatives aux questions sociales et économiques ainsi qu'à la biodiversité. Ces textes impriment la direction générale d'une réorientation des politiques forestières nationales. Les politiques internationales sont souvent citées à l'appui des initiatives de foresterie locale et pour faire pression en vue de

faire modifier les politiques forestières nationales. Par exemple, le programme forestier écossais pour le développement rural (SRDFP) préconise les 'meilleures pratiques internationales', y compris l'utilisation de la méthode d'Evaluation Rurale Participative (ERP) pour aménager et gérer les forêts écossaises. Cette méthode est connue sur le plan international mais relativement nouvelle en Ecosse.

Un 'Groupe de travail international sur la participation des communautés à l'aménagement forestier' a récemment entrepris de faire pression au niveau international, représentant un lobby extrêmement actif lors des discussions du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) qui ont eu lieu à Genève en septembre 1996. Poffenberger (comm. pers.) rapporte que ce groupe, de concert avec l'Alliance des peuples autochtones, a réussi à modifier le ton et l'orientation des discussions du GIF sur le rôle des communautés et des peuples autochtones, la sécurité foncière, la décentralisation et la planification participative à l'aménagement forestier.

Contexte économique: le rôle des subventions et des incitations

Dans le contexte de la politique gouvernementale et de celle de l'Union européenne (UE), les subventions, subsides et incitations comptent parmi les principaux facteurs déterminant la prise de décisions par les cultivateurs et les modes d'utilisation des terres en Ecosse. L'introduction et le retrait d'un soutien se sont révélés avoir une influence considérable sur les structures de l'utilisation des terres (SCU et RSPB, 1992). Certaines études ont mis en évidence que dans des régions pauvres en ressources, la valeur des subventions à l'agriculture est grosso modo égale au revenu net du cultivateur (Kayes, Arden-Clarke, Taylor, 1990), ce qui indique le rôle critique qu'elles jouent pour assurer la subsistance durable des populations rurales dans certaines localités.

Le subside le plus controversable est l'incitation de la Politique agricole commune (PAC) à l'élevage des ovins dans des régions marginales, dont l'objectif est la production alimentaire et le maintien des revenus des agriculteurs en vue d'assurer la poursuite de leur exploitation. L'importance des troupeaux a été influencée par l'augmentation, au fil des années, du montant versé par tête de bétail, ce qui a incité les fermiers à garder davantage de brebis pour des périodes plus longues, entraînant une intensité de pâturage qui ne saurait durer. Il est clair que les politiques agricoles nationales plus générales et celles de l'UE entravent le développement de pratiques

d'utilisation des terres qui soient nouvelles et durables, et que les dispositifs visant l'implantation de nouvelles forêts et la conservation doivent affronter la concurrence que représentent les incitations financières actuellement prévues qui orientent les gens vers l'adoption de pratiques agricoles non durables.

Il y a cependant au Royaume-Uni un nombre croissant d'incitations financières en faveur de la création et de la gestion de forêts, qui se font de plus en plus attrayantes pour les particuliers et les collectivités. Trois organismes différents allouent des sommes d'argent pour la foresterie en Ecosse: la Forest Authority (FA, organisme chargé des forêts, qui fait partie de la CF), le Scottish Office Agriculture, Environment and Fisheries Department (SOAEFD, département chargé de l'agriculture, de l'environnement et de la pêche au sein du Bureau pour l'Ecosse), et le Scottish Natural Heritage (SNH, organisme chargé du patrimoine naturel de l'Ecosse). Ils offrent, les uns et les autres, un éventail de subventions, dont la plupart prévoient des montants plus élevés pour les essences de feuillus et les pins écossais que pour d'autres conifères, ce qui représente une incitation manifeste à créer et gérer des espaces boisés d'essences originelles.

A ces subventions pour le boisement viennent s'ajouter les contributions financières que versent le Millenium Forest for Scotland (MFS) en vue de la création et de la gestion de forêts. La Commission du Millénaire a été mise en place au Royaume-Uni et chargée de répartir les fonds provenant de la loterie nationale pour marquer l'An 2000, et le MFS a été créé pour organiser et administrer des projets dont l'objectif est de restaurer les forêts en Ecosse. La vision du MFS est,

‘non simplement de restaurer les forêts, mais de rétablir le lien entre le peuple écossais et ses forêts locales’ (MFS, n.d.).

Le MFS espère encourager les habitants locaux à s'investir davantage dans la gestion de leurs forêts et à créer un sens de propriété locale. Son objectif est de réaliser l'expansion des boisements d'essences originelles sur 100 000 hectares et d'améliorer la qualité des forêts sur 50 000 autres hectares. La Commission du Millénaire versera sans doute au MFS un montant allant jusqu'à 50 millions de livres sterling pour appuyer jusqu'à 500 projets. Ceux-ci porteront sur la création et la restauration d'espaces boisés, les forêts communautaires, la conservation et les espèces sauvages, les bosquets en milieu urbain, le tourisme, etc.

Abordons maintenant nos trois études de cas: Crofters, Laggan et Borders

Etude de cas 1: Foresterie des petits exploitants (Crofters) dans le nord-ouest des Highlands

Généralités

La foresterie des **Crofters** est une nouvelle initiative de foresterie communautaire qui remonte à 1991. Les récents changements apportés à la législation sur les petites exploitations ont eu des incidences dans les trois comtés du nord-ouest des Highlands où se pratique ce type d'exploitation (Argyll, Inverness, Ross & Cromarty, Sutherland, Caithness, Orkney & Shetland), accordant aux petits exploitants les droits de générer les forêts existantes et d'en créer de nouvelles sur leurs pâturages communs.

'Crofting' consiste en l'exploitation en temps partiel de petites terres par des fermiers, qui se pratique dans les Highlands et dans les îles écossaises. Ce type d'exploitation remonte à environ 1800, au début de l'évacuation des Highlands. Les fermiers déplacés qui n'émigrèrent pas furent confinés dans de petites propriétés appelées les 'crofts', situées en général dans des localités côtières sur les terres les plus pauvres. La population de ces petites propriétés était censée à l'origine fournir la main-d'oeuvre pour le ramassage du varech (algues marines) servant à la fabrication d'alcalis industriels au XIX^e siècle. Les crofts furent intentionnellement organisés de manière à empêcher que les occupants puissent entièrement gagner leur vie par l'exploitation agricole. Depuis lors, par conséquent, cette activité est restée extrêmement vulnérable et économiquement marginale (SCU et RSPB, 1992). Pendant toute la première moitié du XX^e siècle, nombreuses furent les collectivités de 'crofters' à émigrer. Un quart à un tiers environ des jeunes quittèrent la région entre 1920 et 1950, créant une distorsion marquée dans les structures démographiques. Jusqu'à une date récente, les groupes plus âgés atteignaient des proportions démesurées. Pour beaucoup de gens, la petite propriété de type crofting est économiquement intenable. On assiste pourtant de nos jours à une renaissance de cette activité grâce à l'arrivée d'immigrants et aux avantages économiques que procure le tourisme. La Scottish Crofters Union (SCU), fondée dans les années 80, représente les intérêts politiques et économiques des collectivités de crofters et en est devenue le porte-parole efficace. Elle s'est attaquée aux problèmes concernant les propriétaires fonciers absentéistes, les conditions de logement, l'amélioration de l'exploitation agricole, et a fait pression pour la législation soit modifiée de manière à permettre aux crofters de bénéficier

de la foresterie. Bien que les Hautes Terres d'Ecosse soient parmi les régions les moins peuplées d'Europe, la structure de l'utilisation des sols en crofting a entraîné les concentrations de population rurale parmi les plus élevées en dehors du sud-est de l'Angleterre. Le PIB de la région est notablement inférieur à ce qu'il est en moyenne au Royaume-Uni et dans l'Union européenne (SCU et RSPB, 1995).

Le terme 'croft' ne désigne pas la maison mais plutôt les parcelles de terres arables et les pâturages. Un crofter peut être tenancier de plusieurs crofts. D'après la SCU, il existe actuellement quelque 9.000 crofters actifs dans le nord-ouest des Highlands pour plus de 17.000 crofts inscrits au cadastre (SCU et RSPB, 1995). Un croft comprend les terres dites *in-bye*, c'est-à-dire en général à proximité des habitations, soit une superficie d'un à quatre hectares de bonnes terres agricoles et une portion de pâturages communs, souvent situés en collines, couvrant une superficie de 700 à 720 hectares. La portion de pâturages des crofters, appelée *souming* (nombres et proportions de leurs troupeaux) est déterminée en fonction de la charge limite des pâturages communs. Les crofters vivent pour la plupart en collectivités rassemblant plusieurs familles qui tirent leurs moyens d'existence des terres ainsi exploitées. Ils gèrent chacun leur propriété et leur bétail individuellement, mais les membres d'une collectivité sont tenus par la loi de nommer un comité des pâturages et un secrétaire pour administrer les pâturages communs et pour entretenir et améliorer les herbages et le matériel.

Le Crofter Forestry (Scotland) Act 1991

Cette nouvelle loi sur la foresterie des crofters permet à ceux-ci pour la première fois de bénéficier directement des possibilités en matière de foresterie. Elle élargit le pouvoir des comités des pâturages, ou de tout particulier ou groupe de crofters, d'utiliser toute partie des pâturages communs en tant qu'espace boisé, sur approbation de la Commission des crofters (CC) et avec le consentement écrit du propriétaire. Elle interdit au propriétaire de reprendre possession des terres tant qu'elles sont utilisées comme espaces boisés. Elle confère aux comités des pâturages la faculté de solliciter des subventions à des fins de foresterie et d'entreprise forestière et étend leur pouvoir de mettre en place des règles pour l'utilisation des pâturages communs à des fins de foresterie. La loi autorise l'utilisation de la moitié des pâturages communs pour la foresterie. Des subventions intégrales peuvent être obtenues pour un maximum de cent hectares.

Cette nouvelle loi a vu le jour après plusieurs années pendant lesquelles l'Union des crofters a exercé de fortes pressions afin de garantir que les générations présente et futures de crofters puissent tirer des arbres les mêmes bénéfices que les particuliers.

Nouveaux programmes de foresterie

En avril 1996, quelque 23 nouveaux programmes de boisement, représentant presque 1.500 hectares avaient été entrepris sur les terres de pâturages communs des crofters, et approuvés. Plus de 230 demandes avaient été déposées en vue de la plantation d'arbres sur les terres dites *in-bye* et un nombre beaucoup plus important de programmes de boisement sont en attente (Marsh, 1996). Les bosquets sont en général créés et protégés au titre de plantations de petite échelle, c'est-à-dire de 6 à 100 hectares. Ils représentent un mélange de nouvelle plantation sur terrain découvert et de promotion de la régénération naturelle. Tous les programmes de boisement ont été financés grâce à des subventions administrées par la Commission forestière. Jusqu'à présent, ces programmes ont été le plus concentrés sur l'île de Lewis (*ibid.*).

Objectifs de l'aménagement

La plupart des crofters considèrent les programmes de boisement comme un moyen pour soutenir et diversifier leurs systèmes d'agriculture et ils sont établis en vue d'objectifs divers devant apporter des avantages locaux.

De nombreux crofters perçoivent initialement comme avantage le fait que les bosquets servent d'abri pour les cultures et le bétail sur les terres exposées. Si les conifères sont vulnérables par grand vent, les essences feuillues offrent au contraire une protection efficace contre le vent. Des subventions à la foresterie couvrent également les coûts de clôtures qui non seulement protègent les jeunes bosquets, mais servent aussi à marquer les périmètres, ce qui est critique pour la gestion et le contrôle des stocks. En fait, une manière plus sceptique de voir les choses est de considérer les programmes de boisement comme un moyen de se procurer des clôtures pour gérer les troupeaux de moutons et de se défaire de pâturages de mauvaise qualité au profit de la foresterie.

D'une part, on se rend compte de plus en plus que les crofters dépendent de plus en plus des subsides à l'élevage du mouton et, d'autre part, il est reconnu que la PAC se modifie et que les subsides pour l'élevage de moutons ne sauraient

forcément durer. En outre dernièrement, les *soumings* de nombreux crofters ne sont plus utilisés et les pâturages communs sont sous-utilisés, ce qui met en évidence un intérêt en déclin pour l'élevage des moutons du fait que les gens dépendent davantage d'un emploi en dehors des crofts. De nombreux crofters se sentent obligés de diversifier pour stabiliser leurs revenus et leurs modes de vie. La foresterie est perçue comme un moyen de diversifier les revenus, comme un véhicule au service d'autres activités de développement rural et comme ouvrant une voie vers un avenir plus durable (Nicolson A, comm. pers.).

Par exemple, un programme de boisement à grande échelle sur 100 hectares à Assynt remembre les pâturages de plusieurs localités. L'échelle de ce projet vise à générer de futurs emplois et activités commerciales à partir des forêts. D'après Ritchie (1994), l'objectif est

‘d'utiliser l'argent qui entre grâce au système de subventions destinées à des boisements pour essayer de retenir cet argent localement et ne pas laisser des sous-traitants en profiter.’

Dans d'autres localités, les habitants se sont contentés de réduire le nombre de leurs bêtes et ont constaté que l'argent obtenu sous forme de subventions au boisement et par la vente des produits ligneux compense l'abandon du mouton (Nicolson, 1994).

En plus de leur fonction d'abri pour le bétail, certains espaces boisés sont gérés en vue de fournir: du bois pour la fabrication de clôtures et du bois de feu (Borve, Skye), des revenus à partir des produits d'éclaircies comme bois de feu (Camusluinie, Lockalsh), des revenus grâce à la vente de produits d'artisanat sur l'île de Lewis, des installations d'agrément communautaires et un site de loisir (Penifiler, Skye), une amélioration du paysage et des mesures de conservation, de même qu'une source renouvelable de bois d'oeuvre et de bois de feu (Assynt), des emplois à temps partiel (Scallasaig, Lockalsh), des arbres de Noël (Tong et Aird, Lewis), une amélioration du paysage (Upper Coll, Lewis) (Marsh, 1996).

Selon Marsh (1996), deux fois plus d'essences feuillues que de conifères ont été plantées, ce qui reflète non seulement les incitations financières en faveur des feuillus offertes par l'intermédiaire des subventions au boisement, mais aussi la préférence des habitants pour les essences locales. Les espèces communément plantées sont: l'aune grisâtre (*Alnus glutinosa*), le frêne (*Fraxinus excelsior*), les bouleaux (*Betula* spp.), l'aubépine (*Crataegus monogyna*), le sorbier (*Sorbus*

aucuparia), les saules (*Salix* spp.), les alisiers blancs (*Sorbus* spp.), les prunus (*Prunus* spp.), le noisetier (*Corylus avellana*), les chênes (*Quercus* spp.), le sapin d'Écosse (*Pinus sylvestris*) et les mélèzes (*Larix* spp.). Bon nombre des gaulis ont été cultivés à partir de graines de provenances locales dans des pépinières locales, telles que la Hebridean Woodlands Nursery à Dunvegan sur l'île de Skye, qui s'intéressent à la restauration écologique. C'est là un bénéfice positif en faveur de la conservation de la biodiversité dans la région.

Participation communautaire

L'idée de programmes de boisement émane en général de membres des comités des pâturages; elle est ensuite poursuivie lors de discussions avec les propriétaires et des autorités extérieures telles que la CC et la CF. En plus de l'autorisation du propriétaire de planter des arbres, les crofters doivent s'accorder sur un plan d'aménagement avant d'être éligibles pour une subvention au boisement. Dans la plupart des collectivités de crofters, la prise de décisions concernant des boisements sur des terres communes est du ressort du comité des pâturages traditionnel, présidé par le secrétaire des pâturages. Ces comités décident des quantités à planter, de la superficie et des secteurs de pâturages communs à octroyer à la foresterie. Les comités des pâturages doivent disposer d'un compte en banque affecté à la foresterie pour administrer les subventions (ce sont souvent les comptes précédemment ouverts pour les besoins de l'élevage de moutons). Tous les membres participant au programme de boisement (actionnaires) ont droit à leur part des allocations de fonds.

Les nouveaux programmes de plantation d'arbres ont eu des incidences non négligeables sur les communautés locales. Dans certains cas, comme à Kylerhea dans l'île de Skye, la lutte engagée pour obtenir que les propriétaires autorisent des opérations forestières sur des pâturages a en fait permis de relancer les travaux du comité des pâturages qui était rentré dans l'ombre et a revitalisé les institutions communautaires. La dernière réunion traditionnelle du comité des pâturages s'était tenue en 1890. D'après Gerrard (comm. pers.), le programme de foresterie a 'encouragé les gens à se parler de nouveau', et le comité des pâturages remis en activité se réunit maintenant plusieurs fois par an. Certains membres engagés, qui travaillent ailleurs (par exemple à Edimbourg et Paris) font le voyage jusqu'à l'île de Skye spécialement pour assister aux réunions.

Dans d'autres cas, les programmes forestiers ont inspiré la création de nouvelles institutions communautaires. Par exemple, Borve et Annishadder sur l'île de Skye ont mis en place une société limitée par une garantie dont peuvent faire partie tous les crofters, résidents et organismes résidents de la collectivité. Cette société compte actuellement dix-neuf membres et elle est dirigée par cinq administrateurs élus qui sont tous des crofters en exercice. Elle a permis au comité des pâturages d'entreprendre un projet de boisement et a déposé une demande pour la mise en oeuvre d'un autre projet forestier (Scottish Office, 1996b).

A Assynt, les crofters ont créé leur propre trust (Assynt Crofters' Trust) en 1992 qui compte 130 membres appartenant à 13 collectivités. Ils ont rassemblé les fonds nécessaires pour racheter l'ancien domaine de North Lochinver par souscription publique, subventions et prêts consentis par des organismes publics. Les membres élisent dans les différentes collectivités les administrateurs au conseil de fidéicommissaires, lequel est géré par le président d'une agence exécutive et plusieurs membres du bureau. Ils se chargent de promouvoir un certain nombre de projets en vue de mettre en valeur le potentiel du domaine, notamment son programme de boisement en essences locales (Scottish Office, 1996b).

Les crofters n'ont pas tous été favorables aux projets forestiers. En effet, à Borve, trois d'entre eux, qui avaient travaillé pour la CF, refusèrent de participer au premier projet de foresterie. Certains craignent que la foresterie accapare les meilleures terres de pâturage et que les forêts abriteront des prédateurs comme le renard. Certaines collectivités ont eu des difficultés à parvenir à des décisions démocratiques à cause de suspicions concernant les terres de pâturage. Dans le cas d'un projet de plantation près d'Orbost dans l'île de Skye, destiné à boiser la moitié des pâturages communs (où un seul crofter faisait encore paître des moutons à l'époque), les fermiers avoisinants mirent le feu au site de plantation et y importèrent des moutons pour rétablir leurs droits de pâturage.

Réaction des propriétaires

Les programmes de boisement se sont heurtés à une résistance considérable de la part des propriétaires (dont beaucoup sont absentéistes). A l'époque où des pressions étaient exercées en vue de faire modifier la législation, un compromis fut négocié, selon lequel les crofters devaient obtenir la permission et la signature du propriétaire avant d'être autorisés à planter des arbres.

Les relations n'ont pas toujours été faciles entre les propriétaires et les crofters. Par exemple, la localité de Kylerhea dans l'île de Skye s'est battue pendant trois ans avec son propriétaire qui vivait à Londres pour obtenir le droit de planter des arbres dans les pâturages communs. Au début, ce propriétaire voulait utiliser tous les pâturages communs pour son propre projet de boisement. Il rejeta les plans de la communauté, s'opposant au choix des essences, au schéma de plantation, etc. Après une longue bataille, la CC finit par le persuader de signer un accord (Gerrard, comm. pers.). La résistance des propriétaires a une dimension aussi bien économique qu'idéologique (voir ci-dessous la section sur les parties prenantes).

Par ailleurs, après avoir mis au point une proposition pour la plantation d'arbres sur les terrains communs, le comité des pâturages de la collectivité de Borve persuada le propriétaire de lui vendre la terre. Après une résistance initiale, celui-ci consentit à le faire parce qu'il voulait se délester du fardeau que lui imposait l'administration de la collectivité et qu'à son avis les crofters devaient assumer la responsabilité de leurs propres affaires (Birley, Watson, Reid, 1996). Dix-neuf familles de crofters se procurèrent 20.000 livres sterling pour acheter 1.800 hectares de pâturages communs. Ils ont depuis formé une société pour gérer ces terres et leur donner un avenir durable.

Nombreux sont les crofters qui ont hésité à défier le *statu quo* des institutions foncières, ce qui leur a valu la réputation d'être prudents. Il n'en reste pas moins qu'une génération plus jeune prend la relève et que ces nouveaux crofters sont plus enclins à défier les institutions. A la question de savoir s'il y avait eu contre-courant de la part des propriétaires face aux initiatives forestières des crofters et à l'achat des terres, A. Nicolson (comm. pers.) a exprimé son opinion dans les termes suivants:

'Ils ont eu leurs chances, c'est maintenant trop tard pour eux. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est conclure des accords de coopération.'

Etude de cas 2: L'initiative forestière de Laggan

Laggan est une petite communauté rassemblant environ 300 personnes dans la haute vallée de la Spey (comté d'Inverness-shire). C'est la première localité au Royaume-Uni où il ait été (potentiellement) octroyé à la communauté le contrôle d'une plantation appartenant à l'Etat aux fins de développement rural. Elle représente donc une initiative hardie dans le cadre de la réforme foncière du

gouvernement et un projet pilote important de foresterie communautaire à vocation commerciale en Ecosse.

La forêt de Strathmashie consiste en 1.400 hectares de plantations matures d'épinettes et de sapins, avec quelques blocs d'essences feuillues. Une récente expertise du district en a estimé la valeur à 1,7 million de livres sterling. Elle représente donc un actif commercial considérable. La communauté de Laggan commença de faire pression pour obtenir le contrôle local de la forêt de Strathmashie en 1992. La CF n'ayant pas prévu de se défaire de cette forêt, l'initiative locale fut donc entièrement proactive dans ses tentatives pour acquérir la forêt pour la communauté. Les habitants locaux sont convaincus que la création d'emplois sur place est le seul moyen de mettre un frein au déclin de la population et des services, et de revitaliser la communauté. Cette forêt négligée de Strathmashie était considérée comme une source potentielle d'emplois pour la population locale.

L'initiative forestière de Laggan (IFL), qui a vu le jour en 1995, fut inspirée par Dr Ian Richardson et un groupe de personnes engagées, dont Davey Campbell (ancien employé de la CF) et Roy Tylden-Wright, propriétaire du domaine de Cluny de 11.000 acres. Richardson (1996) affirme que la prise en charge de la forêt aura pour effet d'assurer l'avenir du village:

‘Nous n’aurons un avenir que si nous utilisons notre avoir à bon escient – et notre avoir le plus grand c’est la forêt.’

Employant auparavant entre trente et quarante personnes, la CF avait congédié tout son personnel. La communauté en appela au Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse (Michael Forsyth) pour qu'elle soit autorisée à faire une offre pour la forêt. Impressionné par la vision d'un actif géré par la communauté, le Secrétaire d'Etat ordonna que la CF entame des négociations. La IFL devait cependant se heurter à une résistance considérable de la part de la CF et de certains propriétaires. Comme l'a rapporté Richardson (*ibid.*)

‘Ils commencèrent par refuser de nous écouter, comme si nous étions n’importe quel Jean, Pierre ou Paul. Mais maintenant, ils doivent nous prendre au sérieux.’

Modification du parrainage

Laggan a servi à modifier la politique de parrainage de la CF en ce qui concerne

l'achat de forêts par les communautés locales. Après quatre ans de pressions acharnées, Forsyth annonça en novembre 1995 que 'Laggan aurait sa propre forêt'. Les plantations dont la CF veut se dessaisir sont en général vendues sur le marché libre à la suite d'une publicité. Toutefois, les organismes qui ont un intérêt dans les activités de loisir, la conservation et les sites d'agrément se voient accorder des possibilités préférentielles pour acquérir des propriétés aux prix indiqués par les priseurs du district, sans avoir à soumettre des offres sur le marché. Mais un tel traitement préférentiel ne fut pas accordé aux communautés ayant des objectifs socio-économiques. Par exemple, la soumission de la localité de Rogard visant à acquérir sa forêt en 1991 fut rejetée à cause de ses objectifs économiques. La nouvelle réglementation entrée en vigueur en avril 1996 a modifié ces restrictions et il a été donné à **Laggan** la possibilité d'acheter les forêts au prix d'expertise pour le district.

En février 1996, Forsyth présenta à la communauté de Laggan sept options de participation communautaire à un projet pilote forestier, allant de la propriété entière des terres et du bois, à des accords de partenariat. Au moment de la rédaction du présent mémoire, la communauté étudie les différentes options, ses préférences allant à la propriété entière des terres et du bois – car, comme l'affirme Campbell (comm. pers.) 'sinon, ce n'est pas à nous que reviendront les fonctions principales, nous ne serons que les esclaves'. Il semble pourtant que l'aboutissement le plus probable sera un accord de partenariat avec la CF (Grant, comm. pers.).

Objectifs d'aménagement

Les résidents locaux élaborent actuellement un plan d'aménagement pour la forêt de Strathmashie. L'objectif primordial est d'assurer, pour les générations présentes et futures, la pérennité de l'emploi sur la base de la gestion commerciale de la forêt. On estime que la forêt devra produire quelque six mille tonnes de bois par an pour subvenir à cinq emplois dans la forêt. Un emploi à temps partiel a déjà été créé pour aider à coordonner l'initiative, et c'est le premier emploi créé à Laggan depuis dix ans. L'IFL prévoit que la communauté bénéficiera directement grâce à la création d'emplois dans la forêt, et indirectement grâce aux avantages que procurent les industries locales de transformation du bois à valeur ajoutée et le tourisme.

Les autres objectifs comprennent l'amélioration des caractéristiques de conservation et d'agrément de la forêt. Les villageois espèrent développer le potentiel touristique en ouvrant l'accès à son fort Picté, en aménageant les sites riverains, en développant en montagne le tourisme cycliste, les randonnées et la chasse aux cerfs. Il existe aussi la possibilité de rétablir certains crofts. De surcroît, l'IFL reconnaît son rôle catalyseur pour d'autres projets communautaires et celui d'aider à revitaliser d'autres communautés analogues.

Etude de cas 3: La forêt communautaire des zones frontalières (Borders Community Woodland)

Wooplaw Wood a été achetée en tant que ressource communautaire en 1987 et sa réputation veut qu'elle soit la plus ancienne forêt d'agrément communautaire. Elle est située dans le Selkirkshire, à quelque 35 km au sud d'Edimbourg près de Galashiels. Elle couvre une quarantaine d'hectares environ. La 'Borders Community Woodland' est une oeuvre de bienfaisance enregistrée, constituée pour administrer Wooplaw Wood. Peuvent en faire partie tous ceux qui le désirent, qu'ils vivent à proximité ou non. A l'origine de cet espace boisé on retrouve une inspiration du sculpteur sur bois Tim Stead qui habite le village voisin de Blainslie.

D'après Stead (comm. pers.), le principe de la forêt communautaire de Borders consiste à 'faire participer les gens, à leur y permettre l'accès et à leur procurer de l'agrément'. Elle est destinée à ceux qui aiment les bois et c'est un endroit où les diverses aspirations de la communauté peuvent être réalisées. Au début des années 80, Stead ressentit de plus en plus le besoin de remplacer les essences locales telles que les ormes (*Ulmus* spp.), le frêne (*Fraxinus excelsior*) et les chênes (*Quercus* spp.), qu'il avait utilisées pour son travail. En 1986, il s'embarqua dans un programme d'appel de fonds afin de rassembler l'argent nécessaire pour acheter les terres sur lesquelles faire pousser des arbres d'espèces locales dont il utilisait le bois pour son travail. Il rassembla, pour donner suite à son idée de forêt, un montant initial de 3.500 livres sterling de la vente de têtes de hache en bois dur de modèle sans précédent.

Au cours de l'exercice d'appel de fonds, Stead rencontra Alan Drever et Donald McPhillimy qui avaient de l'influence au sein du mouvement en faveur des forêts

communautaires en Ecosse. Stead reconnaît qu'il a été guidé par leurs idées. Il pense que les gens des environs devraient avoir la possibilité de se déplacer dans la forêt en voiture, à pied ou en bicyclette, de prendre part à diverses activités comme la plantation d'arbres et les opérations d'entretien, de pique-niquer, de marcher et de simplement jouir de leur environnement.

Lorsque Wooplaw Wood fut mis sur le marché en 1987, l'équipe qui procédait à l'appel de fonds n'avait que six semaines pour rassembler les 33.000 livres sterling demandées. Nombreux furent les habitants locaux qui apportèrent leurs contributions sous forme de dons ou de prêts. Trois cents personnes environ adhérèrent à l'oeuvre de bienfaisance 'Borders Community Woodland' en versant des droits d'inscription de cinq livres. Le WWF-Ecosse apporta également une contribution substantielle et la Commission chargée des campagnes écossaises versa l'équivalent des fonds qui avaient été rassemblés.

Objectifs d'aménagement

En plus de l'accès ouvert aux communautés locales, les objectifs de cette forêt consistent à favoriser les habitats des espèces sauvages et à rétablir des aires de forêt naturelle. Un autre objectif est celui de gérer la zone en vue de prélèvements de bois, créant des revenus qui peuvent ensuite être réinvestis pour améliorer la forêt (Sutherland, 1993:77). Les décisions sont prises sur les conseils d'un comité sylvicole de trois personnes et des dix-huit gardes forestiers des bois communautaires. La gestion quotidienne de la forêt bénéficie de l'assistance d'un coordinateur, Willie McGhee, en fonction depuis 1995, qui sert également en qualité d'agent de référence et de liaison pour les groupes communautaires.

Depuis 1988, plus de dix-huit hectares de terrains découverts ont été plantés avec des essences feuillues locales. La plantation des arbres a été effectuée par des volontaires locaux et des membres du Scottish Wildlife Trust (SWT). Les différents programmes de plantation ont bénéficié de subventions se montant à plus de 14.000 livres sterling.

La difficulté vient du fait que la gestion doit concilier les aspirations de la communauté, qui évoluent et parfois se contredisent, sans s'écarter des objectifs globaux de foresterie qui visent à assurer la pérennité du couvert, la présence des essences feuillues naturelles et la restauration écologique. Par exemple, certains écologistes locaux préconisent l'élimination de l'écureuil gris (*Sciurus carolinensis*)

qui concurrence avec succès l'écureuil rouge natif (*S. vulgaris*) et en cause le déclin. Par ailleurs, d'aucuns estiment inacceptable la notion d'une éradication à l'intérieur même de la forêt. Un dilemme analogue se pose sur la question de savoir s'il faut éliminer le sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Essence d'Europe occidentale maintenant naturalisée sur tout le territoire britannique, le sycomore est souvent considéré comme une mauvaise herbe parce qu'il concurrence avec succès, à certains endroits, les essences naturelles comme le frêne. Ces questions, et d'autres du même genre, sont fréquemment examinées.

Participation de la communauté

Au début, la communauté locale n'utilisa pas la forêt autant qu'on le prévoyait à l'origine, même si elle était située à quelques milles seulement de plusieurs villages et villes. Comme l'a dit Stead,

'... c'est une idée en avance sur son temps. Nous pensions inciter plus de gens à venir travailler dans la forêt et à y prendre des loisirs. En réalité, cela intéresse très peu de gens' (cité par Sutherland, 1993:79).

Quoi qu'il en soit, depuis le milieu des années 90, l'aménagement de la forêt est devenu le centre de nombreuses activités culturelles, artistiques et de formation. D'après McGhee (comm. pers.), la forêt fait maintenant l'objet d'une demande considérable de la part d'organisations diverses pour l'entraînement à des pratiques liées à la foresterie et à la conservation; entre trois et quatre cents personnes prennent part à de telles activités au cours de l'année. Une grande partie des travaux effectués jusqu'à présent l'ont été en association avec le SWT, qui utilise la forêt pour enseigner l'abattage des arbres, le travail à la scie à chaîne, la confection de clôtures, la construction de barrages en pierre, l'aménagement de sentiers, etc. Des manifestations artistiques, des barbecues et des *ceilidhs* (musique et danses traditionnelles) attirent aussi beaucoup de monde dans la forêt. Celle-ci procure également du travail et des revenus occasionnels à deux ou trois habitants locaux au moment des abattages et de l'élagage. Quelques revenus sont tirés des opérations d'éclaircie et d'élagage, dont les produits servent à la fabrication de charbon de bois. Le potentiel pour l'avenir en industries de petite échelle pour la transformation du bois est reconnu et envisagé actuellement par une initiative d' 'Ecole forestière' du Borders Forest Trust (voir plus bas). La forêt attirant aussi des espèces sauvages telles que le pic épeiche (*Dendrocopos major*), le grimpeur familier (*Certhia familiaris*), la bécasse (*Scolopax rusticola*), le chevreuil (*Capreolus capreolus*) et le blaireau (*Meles taxus*), elle est utilisée par les enthousiastes de la faune, lors

d'activités de la branche locale de la RSPB et pour des excursions pédagogiques scolaires. Bien que les habitants locaux aient toute liberté d'accès à la forêt et une liberté considérable pour l'utiliser comme ils le souhaitent, le dilemme potentiel de voir un individu ou un groupe dominer la ressource aux dépens des autres ne s'est jamais présenté.

Comme activité accessoire, le Borders Community Woodland a récemment créé un organisme, le 'Borders Forest Trust', qui cherche à établir le lien entre les communautés et les divers avantages des forêts dans toute la région frontalière. Cet organisme opère au titre de deux projets: 'Vivre avec les arbres' et 'Travailler avec les arbres'. Le premier s'occupe en grande partie de promouvoir les forêts communautaires, la conservation de la biodiversité et la restauration écologique dans toute la zone frontalière; le second porte sur la formation aux travaux du bois, à la conception et à la commercialisation des produits (une 'Ecole du bois'), et à la démonstration de l'aménagement forestier durable. Jusqu'à présent, le Borders Forest Trust a aidé à coordonner des projets de la zone frontalière dans le cadre des manifestations forestières du Millénaire pour les forêts de l'Ecosse.

Ayant présenté ces trois études de cas, la section ci-après examine brièvement certains des autres principaux intervenants.

Acteurs

Une analyse des acteurs aide à dégager non seulement les différents intérêts, perceptions et motifs des divers groupes, mais aussi leurs interactions à l'appui ou à l'encontre des initiatives. Elle pose ainsi une base qui permettra de comprendre les dimensions politiques des initiatives forestières animées de l'intérieur.

Ministres du gouvernement

L'actuel Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, Michael Forsyth, a fait preuve d'un appui considérable aux initiatives communautaires, que ce soit au niveau politique qu'à celui de la population (voir le Livre blanc sur la politique rurale pour l'Ecosse, 1995). Comme le montre le cas de **Laggan**, son appui aux initiatives forestières communautaires s'est fait sentir au niveau de plus élevé.

Certains commentateurs affirment que l'approbation de Forsyth aux programmes conduits par les communautés marque une nouvelle orientation politique radicale, par laquelle les Conservateurs écossais ont abandonné le soutien aveugle qu'ils vouaient aux grands propriétaires terriens. Il est largement admis que Forsyth, en tant que Conservateur d'une agglomération urbaine, est moins bien disposé envers les intérêts des propriétaires terriens conservateurs. Ainsi, affirme Hunter (1996):

'par le passé, les politiciens conservateurs avaient tendance à prendre le parti des propriétaires et des organismes possédant des terres car, à vrai dire, ils étaient eux-mêmes propriétaires terriens. Mais Forsyth est différent. Il est issu d'un milieu ordinaire et beaucoup moins patricien. Ses démarches jusqu'ici ont été presque révolutionnaires.'

On est loin d'ignorer que Forsyth a subi les pressions des propriétaires terriens conservateurs et qu'il a dû persuader l'Earl of Lindsay des avantages que présentait l'initiative Laggan. Lindsay, le ministre chargé de l'agriculture, des forêts et de l'environnement, est aussi propriétaire terrien, et donc une cible de premier plan pour les pressions des autres propriétaires.

Si les intérêts que Forsyth porte au renforcement des capacités locales sont réels, son soutien obéit néanmoins aussi à des motifs politiques. Plutôt que révolutionnaire, nous dirions que c'est là un autre exemple de politique conservatrice 'populiste'. Gardant un oeil sur les voix électorales, Forsyth espère peut-être que le grand public considérera ce type de dévolution réelle à des communautés réelles plus attrayant que les plans du parti travailliste opposé en vue d'une dévolution législative, avec un parlement écossais implanté à Edimbourg (Arlidge, 1996).

Fonction publique: Le Scottish Office

Le Scottish Office a été mis en place en 1885 en vue de décentraliser l'administration des affaires écossaises. Beaucoup le considèrent comme étant contrôlé et orienté de Londres et comme un piètre substitut pour un parlement écossais (Blair, 1996:34). Cependant, de nombreux fonctionnaires du Scottish Office ont manifestement à coeur le bien-être des communautés rurales d'Ecosse. Leur Rural Focus Group, qui a largement contribué à la réflexion sous-jacente du Livre blanc, est un défenseur acharné de la dévolution des pouvoirs, des structures centrales aux groupes locaux, et s'emploie à renforcer les processus visant à faire participer les communautés au développement rural (Scottish Office, 1996c).

Le Scottish Office a donné un appui idéologique et financier critique aux initiatives forestières des communautés. Par exemple, il a aidé à financer le SRDFP, qui s'occupe des approches participatives et de l'intéressement des communautés à la foresterie. De concert avec la CF, il a commandité à des chercheurs de l'université d'Aberdeen un rapport sur 'La portée de la participation communautaire à l'aménagement forestier' (Slee, Clark et Snowdon, 1996). Plus important peut-être, son accès direct aux ministres du gouvernement lui donne le pouvoir de faire pression 'de l'intérieur' en faveur des initiatives communautaires.

Commission forestière

La Commission forestière (CF) est un acteur à identités multiples, ce qui produit des attitudes ambiguës à l'égard du développement de la foresterie rurale. En dépit des changements intervenus dans sa politique et son administration, la CF est encore le plus grand propriétaire terrien public de l'Ecosse, possédant 8,7% du territoire et retenant le contrôle centralisé sur près de la moitié de ses forêts (Wightman 1996). Dans les 33 comtés écossais, sauf six, la CF est de loin le plus grand propriétaire terrien public. Elle a de ce fait une influence considérable sur les modes d'utilisation des terres et les relations sociales dans les zones rurales.

Ayant fait l'objet de nombreuses critiques en raison de ses politiques préjudiciables du point de vue social et pour l'environnement depuis la guerre, la CF s'efforce de nos jours de se sensibiliser en apparence et dans son rôle. Elle apporte maintenant un soutien à la conservation de la biodiversité et au contrôle local des forêts grâce à des subventions pour la création et la gestion de forêts ainsi que des subventions pour les forêts communautaires. Ainsi, la foresterie de Crofters a bénéficié d'un soutien non négligeable par l'intermédiaire de son initiative *Coille an Iar* (qui signifie Massif de l'ouest). Cette initiative, mise sur pied en association avec Skye & Lockalsh et les sociétés Western Isles Enterprise Companies, s'est fixé un certain nombre d'objectifs sociaux et environnementaux dignes d'éloges:

- ! réaliser les bénéfices économiques et environnementaux des forêts au profit des populations de la région;
- ! améliorer la gestion actuelle des terres et créer de nouvelles sources permanentes de revenus et d'emploi; et
- ! créer des paysages plus riches, plus variés et abrités.

L'initiative **Crofters** a indéniablement bénéficié des programmes de subvention aux forêts et du soutien de la CF, et celle de **Borders** de ses subventions à la foresterie communautaire.

Il n'en reste pas moins que les démarches de la CF dans d'autres domaines donnent une cause légitime à la remise en question de la qualité de ses objectifs sociaux et ruraux. Par exemple, les possibilités d'emplois locaux dans le secteur public de la foresterie ont été, au mieux, occasionnelles et souvent en faveur de sous-traitants et de travailleurs à temps partiel, plutôt que des emplois sûrs pour les habitants locaux.

Jusqu'à présent, la CF a choisi d'interpréter la 'foresterie communautaire' comme étant de permettre un meilleur accès et des possibilités de loisir plutôt que d'entreprendre la gestion en collaboration avec les habitants locaux, ce qui dans la pratique donne la préférence aux intérêts urbains plutôt que ruraux. Ainsi, jusqu'ici ses subventions à la foresterie communautaire ont été destinées à des fins de loisir et non de moyens d'existence ruraux.

Par le passé, la politique de cessions de la CF a en fait bénéficié davantage aux intérêts du monde des affaires et des finances, et elle n'a jamais encouragé la foresterie communautaire à vocation commerciale en vue d'objectifs tenant aux moyens d'existence. A **Laggan**, la CF a prétendu que les bénéfices tirés des forêts, ayant été créés grâce à l'argent des contribuables en tant qu'investissement public, devraient revenir à l'ensemble de la nation et non à une petite communauté écossaise. La CF voulait que le massif de Strathmashie soit vendu au plus offrant et non à la communauté au prix d'évaluation du district. La communauté de **Laggan** affirme qu'il avait été difficile de faire valoir ses arguments et que la CF avait fait de l'obstruction, ce qui avait entretenu sa réputation d'être 'anti population locale'. Comme l'a dit un commentateur sceptique,

'la Commission forestière préfère négocier la cession de ses forêts pendant un dîner d'affaire avec l'industrie plutôt que traiter avec les habitants locaux autour d'une tasse de thé'.

Malgré tout, avec le soutien du Secrétaire d'Etat, le cas de **Laggan** a forcé la CF à modifier sa politique en matière de cession des forêts.

Les programmes de subventions aux forêts considérés dans leur ensemble sont susceptibles d'avantager de manière disproportionnée les grands propriétaires

terriens (voir le 'rôle des incitations'). En outre, en tant que membre d'un 'club' de grands propriétaires, la CF semble être peu consciente de son rôle dans la disparition de la culture forestière ou de la responsabilité qu'elle a de promouvoir l'économie rurale écossaise.

Propriétaires privés

Les raisons matérielles et idéologiques pour lesquelles certains grands propriétaires voudraient voir échouer les initiatives de foresterie communautaire sont très claires. Tout d'abord, les terres récupérées grâce à des plans de foresterie communautaire représentent une menace évidente pour la source de revenus du propriétaire. Non seulement celui-ci perd les bénéfices directs de la location et de l'utilisation commerciale des terres, comme la chasse au daim ou la foresterie, mais il est aussi susceptible de perdre de futurs droits miniers et la possibilité d'utiliser les terres pour effectuer le cautionnement d'affaires. La résistance des propriétaires à certains programmes forestier de 'crofting' (comme celui de Kylerhea dans l'île de Skye) révèle certaines de ces tensions économiques.

A un niveau plus fondamental, les initiatives communautaires défient les relations de pouvoir sociales. Comme l'ont suggéré Lynch et Alcorn (1994),

'On pense souvent à tort que la tenure définit les relations entre gens et propriété, alors qu'en réalité elle définit les relations sociales entre gens. Ceux qui en détiennent les droits ont un certain statut social vis à vis des ressources naturelles, en comparaison avec ceux qui ne bénéficient d'aucun droit foncier sur ces ressources'.

Par conséquent, le prestige de la propriété terrienne en Ecosse est fondé en grande partie sur ce qu'elle signifie et ce qu'elle implique du point de vue des relations sociales. La relation propriétaire-tenancier est une institution sociale obéissant à un ensemble de règles formelles et informelles qui déterminent le comportement des individus, qui confèrent un pouvoir supérieur au propriétaire. Ces avantages sociaux permettent par ailleurs l'accès à d'autres groupes puissants et aristocratiques ainsi qu'à des affaires commerciales lucratives. Il est évident que la conservation et la reproduction de cette institution sociale sont motivées autant par le prestige social que par des bénéfices matériels. A notre avis, les initiatives communautaires se heurtent sans doute à une résistance parce qu'elles menacent de saper cette relation de pouvoir.

Il serait néanmoins fallacieux de voir tous les propriétaires sous le même jour. Par exemple, le propriétaire du domaine de Cluny à **Laggan** a prodigué son soutien à l'initiative de foresterie communautaire et s'y emploie activement, engagé qu'il est à relancer le bien-être économique de la communauté rurale. Certains propriétaires ne s'opposent nullement à négocier des affaires avec les tenanciers. Par exemple, dans l'initiative **Crofters**, le propriétaire de Borve a vendu sa terre à un prix raisonnable, ravi de se libérer du fardeau que représentait la gestion des terres, où les loyers d'affermage ne couvraient même pas les coûts d'administration.

Organisations pour la défense de l'environnement et la conservation de la nature

Il existe en Ecosse un vaste réseau d'ONG et d'organismes gouvernementaux oeuvrant dans le domaine de l'environnement et de la conservation, dont plusieurs ont en particulier des objectifs liés aux forêts et à la restauration écologique. Ainsi, le Native Woodlands Policy Forum qui est un réseau du WWF-Ecosse dans le cadre de l'organisme chargé du patrimoine naturel écossais, le Scottish Natural Heritage (SNH), la Société royale pour la protection des oiseaux (RSPB), le Highland Birchwoods qui s'occupe des forêts de bouleaux (HB), et d'autres, ont été mis en place en vue d'élaborer des politiques communes pour les forêts naturelles de l'Ecosse.

De nombreuses organisations à vocation écologique reconnaissent de plus en plus combien il est avantageux d'établir des liens entre les objectifs concernant l'environnement et les objectifs sociaux. Par exemple, le Forum (cité plus haut) affirme que,

‘Les forêts naturelles apportent une contribution fondamentale à la réalisation des principaux objectifs sociaux de la politique forestière, qui sont de conserver le patrimoine culturel, de soutenir les communautés rurales, de fournir des possibilités de loisir et de promouvoir les connaissances et la participation du public. Il semble donc que la foresterie durable nécessitera que les forêts naturelles jouent un rôle central dans la mise en oeuvre de politiques sociales’ (Worell et Callander, 1996:14).

Selon Maclennan (comm. pers.) les questions de développement rural et de l'environnement occupent aussi actuellement la première place dans les programmes du RSPB. Cet organisme s'est aperçu qu'il était impossible de

conserver les oiseaux en ne prévoyant que des réserves et qu'il fallait oeuvrer avec les communautés locales. Plusieurs organisations de conservation ont apporté un soutien financier aux initiatives de foresterie communautaire. Le WWF-Ecosse, par exemple, a consenti un soutien financier aux initiatives **Borders** et **Crofters** et envisage actuellement la possibilité de faire de même pour **Laggan**.

D'après certains commentateurs, ce n'a pas toujours été le cas. Aux dires de l'un d'entre eux,

'Le mouvement écologique a constaté qu'il était beaucoup plus difficile d'accepter le besoin de diversité dans le domaine culturel que dans le domaine biologique. C'est pourquoi les défenseurs de l'environnement ont accepté aussi facilement (voire préconisé) l'exclusion des Shoshone de Yellowstone et les Masai de Ngorongoro. C'est la raison pour laquelle les relations entre défenseurs de l'environnement et des populations humaines entières (en Asie, sur les continents américains, en Afrique et, à vrai dire, dans les Highlands écossais) ont si souvent été extrêmement mauvaises.' (Hunter, 1995:165).

Le motif principal de l'appui consenti aux initiatives communautaires est en général d'atteindre des objectifs environnementaux. Comme l'a exprimé un écologiste international de premier plan: 'Nous travaillons avec les populations pour les besoins de la conservation de la biodiversité'. En d'autres termes, les programmes sociaux restent quelque peu en marge des objectifs de conservation, et ont tendance à considérer les populations comme une 'ressource' au service de l'environnement. Le WWF-Ecosse reconnaît qu'il y a un 'élément de risque' à travailler avec les communautés, dans la conviction toutefois que tout accord avec des habitants locaux est garanti par des directives claires et des obligations relatives à l'environnement. Il n'est resté pas moins qu'il s'en tient à une approche sans participation active, apportant un appui financier mais estimant que les communautés devraient développer leurs propres projets elles-mêmes.

Des observateurs extérieurs ont laissé entendre qu'en dépit de leur rhétorique de bienveillance à l'égard des populations, les organisations pour la conservation sont trop étroitement associées aux grands propriétaires et compromises par eux (Wightman, 1996:184); ou qu'elles ne comprennent pas ni ne soutiennent les processus politiques de base qui sont essentiels au succès des initiatives communautaires. Ces réserves, et d'autres analogues, peuvent conduire à penser

que la conservation reste une préoccupation élitiste. Malgré leurs différents motifs et objectifs, il est évident que les organisations vouées à la conservation et les communautés commencent à oeuvrer de concert. Bien qu'il s'agisse là peut-être d'un 'mariage de convenance', donnant lieu à des compromis négociés, nous sommes convaincus qu'il aura des incidences importantes sur les programmes aussi bien d'ordre social qu'environnemental, et qu'il aidera à démanteler les barrières entre domaines distincts des différentes politiques.

ONG, chercheurs et activistes

Il existe en Ecosse toutes sortes d'ONG oeuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement en faveur des populations locales et de nombreux particuliers qui s'intéressent aux questions de contexte social et de foresterie. A notre avis, ils ont tous eu beaucoup d'influence en ce qui concerne la sensibilisation, l'encouragement aux initiatives communautaires et les pressions exercées en vue de provoquer des changements de politique.

Par exemple, le Programme forestier écossais pour le développement rural (SRDFP) vise à travailler avec les habitants locaux et d'autres organismes, à examiner les situations actuelles de foresterie rurale et à définir des initiatives forestières pour le développement rural basées localement (SRDFP, 1996). Il s'agit d'un partenariat de trois ONG écossaises: Highlands and Islands Forum, Reforesting Scotland et Rural Forum. Ce programme a organisé des exercices d'ERP, des séminaires, des ateliers et des cours de formation en Ecosse et il est reconnu au niveau international par d'autres groupes oeuvrant en faveur des populations locales. Le SRDFP collabore étroitement avec la revue 'Reforesting Scotland', qui est un organe populaire en Ecosse parmi ceux qui s'intéressent aux questions de dégradation des terroirs, dépeuplement rural, réforme foncière, démocratie locale, gestion des forêts, restauration écologique, etc. Son tirage est important.

En outre, il existe un certain nombre de chercheurs indépendants et universitaires, par exemple au Centre d'écologie humaine d'Edimbourg, au Programme CADISPA basé à l'université de Strathclyde et dans diverses unités de recherche à l'université d'Aberdeen.

Plusieurs de ces groupes prennent part à de vastes réseaux nationaux et internationaux. Comme évoqué dans la section sur les processus politiques, ils ont joué un rôle critique dans la création du climat idéologique et politique nécessaire

à l'évolution des initiatives forestières communautaires.

Initiatives animées de l'intérieur: caractéristiques diverses

A notre avis, les trois études de cas ci-dessus sont le reflet de processus de foresterie communautaire animés de l'intérieur plutôt que de l'extérieur. Nous entendons par cela que ce sont des initiatives auto-mobilisées, où la motivation et l'organisation sont ancrées dans la communauté et non orchestrées de l'extérieur. Dans la présente section, nous examinons brièvement certaines de leurs caractéristiques clés et ce qu'elles signifient pour les décideurs et les bailleurs de fonds.

Les différences entre initiatives animées de l'intérieur ou de l'extérieur en matière de foresterie communautaire correspondent grosso modo à la distinction que fait Seymour (1994) entre les projets 'conçus' et les projets 'découverts'. Les premiers consistent en initiatives catalysées à l'extérieur, dans lesquelles des individus n'appartenant pas à la communauté prennent l'initiative d'organiser une réponse à un problème, lui aussi identifié à l'extérieur. Les seconds consistent en activités mises en train par les communautés elles-mêmes et correspondent également à la catégorie de participation définie par Pimbert et Pretty (1995) comme étant une 'auto-mobilisation'. Toutefois, ainsi que le fait aptement remarquer Seymour, dans la réalité la distinction entre les deux est souvent floue, selon la caractéristique de l'initiative et l'époque auxquelles on se réfère. Même les initiatives 'découvertes', 'animées de l'intérieur' ou 'auto-mobilisées' reflètent des produits obtenus conjointement par des habitants locaux et des gens de l'extérieur, et ces derniers peuvent jouer un important rôle pour faciliter leur évolution.

Contexte social réceptif

Les cas décrits ci-dessus font ressortir comme facteur primordial le mécontentement chronique des habitants locaux à l'égard de la politique de l'Etat, de la législation, des institutions foncières et le sentiment général de marginalisation économique et politique. A l'instar de nombreuses expériences dans les pays du Sud, les initiatives écossaises ont aussi été stimulées par la nécessité de pallier les pénuries de ressources, le déclin des services, les effets contraignants des politiques et la conviction que l'efficacité d'une action locale pourra améliorer la qualité de la vie.

Les cas ci-dessus indiquent que, si elles présentent manifestement des avantages, les politiques nationales favorables ne sont néanmoins pas des conditions préalables nécessaires aux initiatives animées de l'intérieur. En fait, ce sont en grande partie les pressions exercées par les communautés, en alliance avec des organismes bien disposés envers les populations locales, qui ont aidé à défier les politiques et la législation. En effet, les expériences dans d'autres pays (par ex. les Maasai au Kenya, les Saami en Suède) donnent à penser que les communautés se servent de manière stratégique de macro-politiques telles que la Convention sur la diversité biologique et Action 21 pour impartir la légitimité à leurs arguments et pour faire pression sur les politiques au niveau national. Ce sentiment partagé d'injustice ou de mécontentement crée des conditions sociales fertiles pour une action collective, notamment s'il est assorti de la conviction qu'une action locale peut faire changer les choses. Comme le fait entendre Wightman (comm. pers.), les communautés commencent à faire un bilan de leur situation et on assiste à un renouveau de la confiance au niveau des habitants locaux.

Motivations des initiatives

Les principaux motifs déterminant les initiatives forestières locales ont été les besoins sociaux et économiques, plutôt que les préoccupations pour l'environnement en elles-mêmes. Si toutefois les moyens d'existence et les besoins sociaux sont sans aucun doute pressants, il serait néanmoins trompeur d'exclure que l'environnement présente un intérêt local. En fait, nous pensons que l'une des caractéristiques des initiatives animées de l'intérieur consiste en une intégration étroite des objectifs sociaux, politiques et environnementaux. Ce sont plus souvent les institutions extérieures qui favorisent des intérêts étroitement liés à l'environnement ou de caractère social, tandis que les initiatives communautaires expriment une combinaison de valeurs. Par exemple, l'initiative **Crofters** donne la preuve d'un intérêt actif pour la restauration écologique par sa préférence pour les espèces naturelles plutôt qu'exotiques. Même si d'aucuns pensent que l'espèce humaine est celle qui est la plus menacée d'extinction dans les Highlands, ils concèdent qu'ils ont 'presque volé aux défenseurs de l'environnement leur programme' (Marsh, comm. pers.).

A un niveau plus fondamental, l'importance des programmes de foresterie animés de l'intérieur vient peut-être du fait qu'ils expriment les aspirations politiques qu'ils recèlent. Bien qu'on ne puisse les considérer comme un assaut radical des institutions foncières, ils sont largement empreints de la valeur politique et symbolique

d'une 'reconquête des terres'. Les aspirations de revendication et de revitalisation des terres sont stimulées autant par le désir de remodeler les relations sociales et les relations de pouvoir que par le souci de prendre soin de la nature. Par exemple, d'après Nicolson, A (comm. pers.) ce furent les plus anciens petits fermiers (ceux qui se souviennent encore des épreuves infligées par l'évacuation des Highlands) qui apportèrent les premiers l'argent nécessaire pour acheter les pâturages communs de la localité de Borve dans l'île de Skye. Posséder une terre amène à une nouvelle relation avec elle. Comme l'a exprimé Ritchie (1994) d'Assynt: 'Maintenant que la terre nous appartient, nous pouvons voir grand et loin'.

Il est évident que les initiatives forestières animées de l'intérieur fournissent des possibilités aux environnementalistes d'oeuvrer de concert avec les collectivités au profit de la conservation de la biodiversité en dehors des programmes des aires protégées. Il n'en est pas moins évident que les bailleurs de fonds et les collectivités peuvent partager des intérêts qui se recoupent, encore que non forcément le but final. Comme le laisse entendre Marsh (comm. pers.) du SCU: 'Nous avons besoin de l'argent; pour leur part, ils ont besoin de faire passer leur message; il doit y avoir une solution médiane.'

Rôle des incitations

Les incitations financières ont joué un rôle primordial dans la motivation et l'évolution du comportement dans les zones étudiées. Ainsi, les crofters évaluent attentivement les revenus potentiels et les compensations recevables au titre des subventions à la foresterie, en indiquant leur rôle central dans la pérennité des moyens d'existence. Reconnaisant leur importance, le WWF-Ecosse a usé de son influence pour pousser à des changements dans les subventions forestières, en augmentant les incitations en faveur des essences naturelles de feuillus au lieu de conifères exotiques, entraînant des résultats positifs pour la conservation de la biodiversité.

Malgré les avantages économiques et environnementaux indéniables des subventions et fonds destinés à la foresterie, certains observateurs en relèvent les points faibles sur le plan social. Par exemple, les subventions aux forêts communautaires ne sont offertes qu'à des fins d'agrément et de loisir, et non comme soutien aux moyens d'existence ou aux possibilités d'emplois que les forêts communautaires pourraient générer. Wightman (1996) fait observer que les subventions forestières risquent de profiter aux riches propriétaires, au détriment

des tenanciers et des crofters. Il précise que les 20 plus grands allocataires en 1993 étaient des fonds fiduciaires, de gros investisseurs, des industriels, l'aristocratie et de vastes domaines. Qui plus est, les subventions étant versées après l'achèvement des travaux et échelonnées sur plusieurs années, de nombreux petits fermiers se heurtent à des difficultés de trésorerie au début du programme, ce qui peut paralyser certains projets forestiers (Parrott, 1995). D'autre part, il est d'usage d'entreprendre les travaux soi-même et de bénéficier directement de la subvention, ce qui révèle des motifs clairement financiers pour la participation individuelle et communautaire à l'aménagement forestier. Les procédures de dépôt des demandes et les prescriptions comptables imposées par le Fonds forestier du Millénaire sont considérées comme un fardeau administratif par les petites initiatives, ce qui a pour effet d'empêcher certains programmes de bénéficier d'un soutien financier.

Rôle des dirigeants locaux

Chacune des études de cas met en évidence le rôle de premier plan des dirigeants locaux dans les initiatives. Ils lancent ou articulent la 'vision' initiale et ont usé d'influence pour sensibiliser les habitants locaux. Ils attirent des membres de la communauté prompts à comprendre et engagés, aident à les organiser et servent de points de contact centraux à un groupe élargi. Les dirigeants ont également joué un rôle clé de porte-parole ou de soutien et en établissant des réseaux avec l'extérieur.

Bien que le rôle de dirigeant soit appréciable en tout temps, les études de cas indiquent que les aptitudes de sensibilisation, de porte-parole ou de soutien et de diplomatie sont d'une importance particulière aux premiers stades. A mesure que les initiatives mûrissent, d'autres rôles deviennent prépondérants, tels que l'exercice de compétences techniques et en matière de gestion forestière. Dans chacune des études de cas, on reconnaît l'importance d'une association de dirigeants ayant chacun leurs compétences particulières (Seymour, 1994).

Un des avantages des initiatives communautaires vient du fait que les qualités d'animateur se trouvent déjà au sein d'une institution locale, ce qui les rend potentiellement plus durables et légitimes que les projets conçus hors de la communauté (*ibid.*), mais ne rend cependant pas forcément les programmes communautaires égalitaires du point de vue de leurs objectifs ou de leurs effets.

Différentes notions de 'communauté'

La notion de 'communauté' doit être examinée avec prudence. Utilisé dans des documents de politique et des descriptifs de projets, ce terme peut refléter la manière dont ils sont élaborés par les décideurs et les bailleurs de fonds et contenir de nombreuses hypothèses au sujet de la gestion des ressources locales. Par exemple, Anderson (1983) parle de 'communautés imaginaires' qui répondent aux besoins et objectifs des politiques. En réalité, les 'communautés' sont souvent extrêmement différenciées, selon le 'genre'¹, l'âge, les richesses, etc., et leurs 'confins' sont extrêmement fluides dans le temps et dans l'espace. Le débat international sur 'l'intéressement de la communauté' à la gestion forestière est souvent dominé par des notions de communautés représentant des habitants des forêts, des peuples autochtones, ou des groupes d'usagers. Le contexte écossais nous invite cependant à repenser ces concepts et à les élargir.

L'évacuation des Highlands dans le nord-ouest de l'Ecosse a entraîné le dépeuplement et l'émigration généralisée de ses habitants à l'époque. De nos jours, les communautés rurales écossaises sont composées d'habitants d'origine locale *et* d'immigrants. Par exemple, la localité de Penifiler dans l'île de Skye comprend des familles hollandaises, françaises et écossaises qui participent à la création d'une forêt communautaire. De nombreux immigrants, tels que ceux de Glenelg et Kylerhea, y sont venus exprès dans l'intention de chercher un mode de vie plus durable et les programmes forestiers locaux présentent pour eux beaucoup d'attraits (Sutherland, comm. pers.; Gerrard, comm. pers.). Dans l'initiative **Borders**, la notion de foresterie communautaire va même plus loin, pour inclure tous les membres du public, qu'ils vivent à proximité ou non.

En outre, certaines communautés ont mis sur pied un certain nombre d'institutions complexes pour traiter les initiatives forestières. Dans l'initiative **Crofters**, les décisions concernant le boisement de terrains communaux sont en général prises par le comité traditionnel des pâturages mais, dans d'autres cas, les propositions visant à planter des arbres ont servi de catalyseur à la formation d'institutions entièrement nouvelles, telles que des sociétés limitées ou des trusts.

Les exemples écossais défient également les hypothèses réconfortantes de

¹N.d.T.: On entend par 'genre' les rapports sociaux entre femmes et hommes (Bulletin du développement social de l'UNRISD, N°13)

consensus au sein de 'communautés' sans problèmes. Comme l'a fait observer un villageois de **Laggan** à propos de l'IFL: 'C'est du travail pour les copains!', reflétant les perceptions des habitants locaux, selon lesquelles l'IFL a été mise en place pour le bénéfice des dirigeants locaux et de leurs familles.

Bien que les expériences écossaises soient très différentes de celles de nombreux pays en développement, il existe à notre avis une caractéristique commune, c'est-à-dire la marginalisation économique et politique des communautés qui pousse les gens à créer et gérer des forêts pour répondre aux besoins locaux, souvent en défiant une résistance.

Au-delà de l'Evaluation Rurale Participative (ERP)

En 1994, deux des études de cas, **Laggan** et **Crofters** (Borve), étaient engagées dans des exercices d'ERP organisés par le programme forestier pour le développement rural en Ecosse (SRDFP), (voir Inglis & Guy, 1996). Au contraire de l'ERP appliquée dans certains 'projets participatifs', celle qui est appliquée dans les initiatives auto-mobilisées font penser à des processus participatifs dominés par la demande plutôt qu'ils n'ont l'offre pour moteur. Ces derniers promettent d'être plus durables à long terme. Toutefois, malgré leurs intéressantes implications, nous utilisons dans cette section les informations que nous avons dégagées des études de cas pour examiner, au-delà du rôle de l'ERP elle-même, les autres réalités politiques du changement social en milieu rural. En conceptualisant la notion 'au-delà de l'ERP', nous examinons brièvement trois points: l'accent que l'on met actuellement au niveau international sur les 'outils' de l'ERP, le rôle de processus politiques en grande partie officieux qui opèrent en coulisses, et diverses dimensions de 'l'accès au pouvoir de décision'.

Tout d'abord, nous contestons la préoccupation actuelle de certaines organisations internationales pour le développement et l'environnement à l'égard des 'outils' et de la formation en matière d'ERP. Par exemple, la lecture de récents ouvrages sur l'ERP fait ressortir un intérêt presque exclusif pour les 'ensembles d'outils', les manuels et les exercices (par ex. Narayan & Srinivasan, 1994; Pretty *et al.*, 1996). Les méthodes d'appréciation sont indéniablement importantes mais, à notre avis, en portant trop l'accent sur les outils eux-mêmes, on risque de détourner l'attention de l'analyse d'autres processus sociaux et politiques. Par exemple, au cours de l'évolution de **Laggan**, une vaste gamme d'activités politiques et économiques est considérée d'importance cruciale pour la réussite de leur initiative parallèlement à

l'ERP, telles que le soutien du Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, les pressions pour amener des changements à la politique de cession des forêts de la CF, l'apport de fonds pour l'office forestier, l'établissement de réseaux avec des groupes de soutien, etc. Toutes les études de cas soulèvent des questions importantes concernant le rôle critique de l'agence dans d'autres domaines clés, qui semblent être sous-évaluées par certains praticiens de l'ERP.

Deuxièmement, et pour élaborer sur le thème précédent, nous pensons qu'en mettant l'accent sur des événements formels on risque d'obscurcir la compréhension du rôle des processus informels qui agissent en coulisses et qui ont une telle influence sur la réalisation de changements sociaux. En Ecosse, le SRDFP et d'autres groupes font activement pression dans de nombreux milieux pour amener des changements, apportant ainsi un appui soutenu aux initiatives communautaires. Contrairement à une 'consultation' par l'ERP, une caractéristique non négligeable de celle-ci en Ecosse vient du fait que ceux qui la pratiquent vivent sur place, interagissent avec divers acteurs et exercent des pressions quotidiennement pour faire intervenir des changements. Sans ces processus politiques 'occultes', l'ERP risque de n'être qu'un événement passager dans la vie des communautés, qui fait naître des espoirs mais ne débouche pas forcément sur un changement social à long terme. Peut-être la valeur permanente de l'ERP ne se trouve-t-elle pas tant dans ses 'outils' mais dans les effets à plus long terme des alliances qu'elle génère et qui aident à créer l'espace politique et le soutien financier pour les initiatives communautaires. La manie internationale des méthodes d'évaluation fait que trop peu de recherches sont en général consenties sur le rôle des alliances et des coalitions officieuses dans le changement social.

Troisièmement, certains ouvrages sur l'ERP ont tendance à établir des liens implicites (sinon explicites) entre l'ERP et 'l'accès au pouvoir de décision', lequel est généralement conceptualisé comme étant la faculté 'd'influencer la prise de décisions'. L'ERP peut représenter une première étape cruciale qui facilite les processus dans lesquels toutes sortes d'opinions peuvent être entendues. Cependant, de récentes critiques qui ont examiné la politique des entretiens ont révélé comment les événements sociaux publics peuvent refléter et effectivement renforcer les idéologies dominantes et les normes culturelles. La plupart des théories du pouvoir défient les conceptualisations par trop simplistes de 'l'accès au pouvoir de décision' en mettant au grand jour les dimensions complexes de ses multiples strates (Lukes, 1972). Pour Foucault (1980) le pouvoir n'est pas ce que certains

possèdent et d'autres ne possèdent pas, mais c'est une 'narrative' tactique et pleine de ressources. Il révèle comment la 'micro-physique' du pouvoir modèle tous ceux qui interviennent dans son exercice. Les processus du pouvoir sont enfouis, exprimés et reproduits dans une myriade de rencontres journalières, dans les milieux aussi bien privés que publics. Il est de plus en plus admis que 'l'accès au pouvoir de décision' va au-delà de l'ERP elle-même, nécessitant une réorientation et une transformation institutionnelles à un niveau plus fondamental (Scoones & Thompson, 1994; Thompson, 1996). L'ERP peut représenter une démarche importante pour défier les structures de pouvoir en exercice, mais elle ne peut à elle seule 'corriger' les processus sociaux, mystérieux et répandus de l'absence d'accès au pouvoir de décision. Pour de nombreux groupes d'habitants locaux, 'l'accès au pouvoir de décision représente davantage que la possibilité d'influencer les décisions; il représente des aptitudes' (Stead, comm. pers.); et cet avis est partagé par des praticiens de l'ERP d'avant-garde. Les habitants locaux manifestent leur perception de l'accès au pouvoir de décision sous la forme de demandes répétées de soutien financier, technique et politique. Sans les moyens matériels et l'espace politique, l'accès des habitants au pouvoir de décision risque d'être bloqué et de ne jamais se réaliser au-delà du domaine des idées. En Ecosse, le soutien nécessaire a, dans l'ensemble, été apporté mais il n'est pas aisé de l'obtenir et c'est une question que le SRDFP reconnaît comme étant un défi majeur (Inglis, comm. pers.).

Les avis exprimés ci-dessus ne doivent pas être considérés comme une critique du rôle de l'ERP en Ecosse mais davantage comme une mise en garde contre la promotion sans discernement de la conservation et du développement participatifs en général. L'exercice d'ERP à **Laggan** a été évalué et a récemment été présenté lors d'une conférence internationale sur 'l'ERP et l'évolution des politiques' (Guy & Inglis, à paraître). L'ERP en Ecosse est considérée comme représentant certaines des applications les plus intéressantes de la formation et de l'action participatives dans le contexte nordique (Pimbert, comm. pers.) combinant les exercices d'ERP eux-mêmes aux actions de pressions exercées et de conseils donnés.

Initiatives animées de l'intérieur et processus politiques

Nous pensons que le succès à long terme de ces initiatives dépendra en grande partie de trois processus politiques clés: l'accès au pouvoir de décision au niveau local, les alliances entre les habitants locaux et les groupes de défense des intérêts locaux et l'appui politique en hauts lieux. L'analyse politique des initiatives de foresterie communautaire dans d'autres parties du monde fait ressortir les mêmes

caractéristiques (Silva, 1994).

Chacune des trois initiatives a sollicité activement le soutien matériel et politique des ONG et agences étatiques, témoignant d'un haut degré de confiance politique de la part de la population locale. Ces initiatives ne sont pas des 'projets' imposés par les agences s'occupant du développement rural ou de l'environnement, bien qu'ils puissent ultérieurement être appropriés en tant que tels. L'accès au pouvoir de décision politique au niveau local est survenu en dépit de la législation et des règles nationales, reflétant une grande motivation locale en faveur de la foresterie durable. Cette confiance politique devra cependant être assortie d'investissements en bénéfices matériels réels. L'enseignement de compétences, le renforcement de capacités, l'ouverture d'emplois, etc. sont indispensables pour étayer le processus de l'accès au pouvoir de décision au niveau local.

Le fait que les communautés aient été forcées à solliciter un appui laisse supposer le rôle important que joue l'assistance extérieure dans leur survie à long terme. Qui plus est, nous affirmons que les coalitions politiques entre les habitants locaux et les organisations qui défendent leurs intérêts ont un rôle critique dans la création de l'espace politique et idéologique nécessaire à la croissance de ces initiatives. Les gens de l'extérieur font connaître les 'cas' dans différentes enceintes, aidant à sensibiliser le public et stimulant le soutien financier des agences donatrices. Tout semble indiquer que ces alliances pourraient être cultivées de manière plus stratégique pour en tirer des avantages encore plus grands.

L'autre importante caractéristique politique est le soutien positif des élites politiques. Malgré la résistance des propriétaires terriens et de la CF, les initiatives locales ont bénéficié du soutien politique du Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse qui a fait passer les lois en faveur des initiatives de foresterie communautaire. Sans cet appui en hauts lieux, les initiatives de foresterie durable animées de l'intérieur auraient sans aucun doute à engager une lutte politique plus longue et plus ardue.

Soutien de la communauté élargie pour les initiatives animées de l'intérieur

Il est généralement admis que l'intéressement de la communauté à la foresterie n'a pas encore atteint le stade d'un mouvement social généralisé en Ecosse, bien que l'on note clairement les premiers signes d'un regain d'intérêt (Wightman, comm. pers.; Inglis, comm. pers.). Le débat sur l'intéressement de la communauté à la

foresterie est mieux informé, le public y est plus attentif, les habitants locaux commençant à assumer la gestion de leur environnement, et les pressions politiques s'intensifient. Les données tirées des études de cas font ressortir des réactions hétéroclites à l'égard des initiatives forestières locales.

Dans les Highlands, l'idée que l'on se fait communément des collines, c'est qu'elles servent à l'élevage des moutons, parce que cette activité a toujours été, de mémoire d'homme, l'utilisation prédominante des terres. Dans l'initiative **Crofters**, même si le SCU a lui-même encouragé avec force la nouvelle législation, il y a un sentiment général qui veut que les crofters sont souvent très conservateurs, ce qui a incité le SCU à envisager plus activement la promotion de la foresterie durable. Cette attitude conservatrice est attribuée au fait que les habitants des Highlands ont été soumis pendant des générations à la répression et qu'ils ont arduement lutté pour obtenir une sécurité foncière. Il en résulte qu'ils se méfient souvent des changements d'utilisation des terres et qu'ils hésitent à défier le statu quo. Comme l'a fait observer un fermier près d'Orbost, 'Si vous voulez planter des arbres, il y a là-bas un rond point de circulation et c'est là qu'est la place des arbres'. De même, un berger de **Laggan** a rétorqué, 'il y a trop d'arbres par ici, les arbres, ça bousille la terre'.

Malgré ces réserves, nous sommes convaincus que les initiatives animées de l'intérieur pourraient être à l'avant-garde dans une ère où la communauté élargie serait davantage intéressée à la gestion des forêts. Elles ne représentent pas forcément elles-mêmes un mouvement social généralisé. Quoiqu'il en soit, lorsqu'elles sont reliées à un soutien politique et financier extérieur, elles peuvent servir de catalyseur à la prolifération de projets similaires.

Initiatives animées de l'intérieur et biodiversité: processus négocié

Quels sont les bénéfices de ces initiatives animées de l'intérieur et leurs incidences du point de vue de la conservation de la biodiversité? Les écologistes reconnaissent de plus en plus combien il importe non seulement de soutenir et compléter les connaissances indigènes et celles des institutions de gestion des ressources mais aussi de promouvoir la participation à la conservation de la biodiversité (Pimbert & Pretty, 1995). Les études de cas ci-dessus montrent que la conservation au niveau local est un processus négocié sur le plan social, qui fait intervenir toutes sortes de parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur, ce qui vient à l'appui de la thèse que la nature et la biodiversité peuvent, en un sens, être considérées comme des

structures sociales (Evernden, 1992; Blaikie & Jeanrenaud, 1996; Guyer & Richards, 1996).

En ce qui concerne les connaissances des autochtones et la gestion forestière, Hunter (1995) affirme que les Gaels (indigènes des Highlands) étaient parfaitement sensibilisés à leur environnement, ainsi que l'expriment leur poésie et les lois *Tuath* qui régissent la gestion des forêts. Certaines preuves laissent à penser que jusqu'à une période relativement récente, notamment au sein des collectivités de crofters, les systèmes traditionnels de gestion offraient tout un éventail de bénéfices en termes de conservation de la biodiversité (SCU et RSPB, 1992, 1995). Les pratiques de crofting moins intensives permettaient de créer et de maintenir une mosaïque d'habitats dont pouvaient profiter les espèces sauvages. La valeur de ces systèmes traditionnels est maintenant reconnue par un nombre croissant d'ONG. La RSPB, par exemple, verse des compensations aux crofters appliquant des méthodes de culture moins préjudiciables qui aident à maintenir ou à restaurer les habitats vitaux du râle des genêts (*Crex crex*) et d'autres espèces menacées d'extinction.

Pourtant, on peut contester que l'habitant moderne des Highlands, malgré son 'patrimoine vert', est de nos jours si lointain de la terre qu'il est réellement nécessaire de redécouvrir les approches écologiques de la gestion du terroir.

Une hypothèse veut qu'en développant le pouvoir au niveau local et en encourageant la participation communautaire à la prise de décisions, des gains considérables pour la conservation de la biodiversité seront réalisés (notamment par le biais de la plantation de diverses espèces d'essences naturelles et de leur gestion en vue d'en obtenir de multiples produits). Par contraste, la CF, en tant qu'acteur unique ayant des objectifs de production restreints, est en grande partie responsable de plantations à grande échelle sur les montagnes en monocultures d'épicéa de Sitka (*Picea sitchensis*) et d'autres essences exotiques, souvent au dépens des forêts naturelles. Les études de cas révèlent une complexité de motifs à l'intérêt que portent les communautés aux essences naturelles, que les seules valeurs environnementales ne suffisent pas à expliquer. Par exemple, l'essence primordialement utilisée par la CF, l'épicéa de Sitka, a été considérée comme un symbole d'oppression. À l'inverse, les essences naturelles comme le sapin d'Ecosse sont des symboles nationalistes et sont plantées avec fierté. De même, on retrouve des sentiments politiques en vogue de fond de l'intérêt local pour la restauration

écologique. Les collectivités expriment l'idée que la plantation d'arbres est un acte politique leur ouvrant l'accès au pouvoir de décision, une reconquête de la terre usurpée par la puissance coloniale. Il n'en reste pas moins, comme le démontre l'initiative **Borders**, que les dilemmes continuent d'exister au sujet de la conservation, même dans les communautés qui prennent des décisions, leurs motifs n'étant pas strictement axés sur la conservation.

Bref, nous pensons qu'une situation où tous les intervenants sortiront gagnants, où les bénéficiaires seront positifs tant du point de vue social que pour l'environnement, ne résultera pas inévitablement des initiatives forestières animées de l'intérieur. Les impératifs écologiques de la conservation de la biodiversité pourraient être trop contraignants, vu les objectifs des collectivités. Les études de cas laissent penser que les résultats sont dynamiques et qu'ils sont le produit de compromis 'négociés'. Nous contestons toutefois que ces récentes initiatives animées de l'intérieur, avec le soutien des ONG pour la défense de l'environnement, représentent un 'mariage de convenance' ayant des avantages potentiels pour les gens et la nature. Lorsque les forêts sont gérées localement en vue de satisfaire une diversité d'intérêts, il existe de plus fortes chances de réaliser une plus grande diversité non seulement biologique mais aussi culturelle.

Certaines implications pour les décideurs et les agences donatrices

Les initiatives animées de l'intérieur ont potentiellement des implications importantes pour les décideurs et les agences donatrices dans les domaines de la foresterie durable et de la conservation de la biodiversité.

Premièrement, il est généralement admis que les modèles classiques de développement rural et de conservation de la biodiversité conçus au sommet, y compris les systèmes exclusifs d'aires protégées, sont souvent non seulement inadaptés du point de vue social, mais susceptibles également de ne pas atteindre leurs objectifs de conservation (West et Brechin, 1991; Pimbert et Pretty, 1995; Fairhead et Leach, 1995).

Deuxièmement, on reconnaît de plus en plus qu'une nouvelle génération de projets qui tentent d'intégrer les objectifs de conservation et de développement (ICDP) sont gros de dilemmes, difficiles à gérer et susceptibles également de ne pas atteindre leurs objectifs (Brandon et Wells, 1992; Wells, 1995).

Troisièmement, nous pensons que l'approche conceptuelle des projets en partant de la base, même lorsque l'accent est mis sur les diagnostics et les approches participatives, peut encore refléter les faiblesses et les limites des projets animés de l'extérieur. En effet, le développement populiste et les 'projets' participatifs commencent à essuyer la critique de n'être qu'un succès plus ou moins avéré au niveau local (Thin, 1995; Blaikie et Jeanrenaud, 1996; Hobley, 1996).

D'autre part, les initiatives animées de l'intérieur en vue de l'aménagement forestier durable présentent un certain nombre de caractéristiques irrésistibles qui ont d'importantes implications pour les décideurs et les bailleurs de fonds. Elles promettent d'être hautement motivées, intégrant souvent des objectifs et des valeurs complexes, d'être menées par une direction locale et de représenter au niveau local un large éventail d'intérêts susceptibles d'avoir des retombées positives pour la conservation. Bref, les initiatives auto-mobilisées promettent d'être à long terme plus durables et socialement responsables.

Une implication claire pour les décideurs et les agences donatrices est celle du besoin de penser politiquement à la foresterie communautaire et à la conservation de la biodiversité. Le succès de groupes auto-mobilisés, et une transition élargie à l'intéressement des communautés à la gestion forestière, requièrent un appui soutenu et actif à de nombreux niveaux, du niveau international au niveau local. Les alliances entre groupes de défense des intérêts locaux et ONG écologiques représentent peut-être un 'mariage de convenance', mais c'est une union qui aide à créer l'espace politique pour ces deux groupes économiquement et politiquement marginalisés et pour les programmes des organisations oeuvrant dans le domaine de l'environnement. Il est nécessaire de reconnaître qu'il existe une multitude d'intérêts en jeu, qui se recoupent les uns les autres, mais qui ne partagent pas forcément le même but final. Nous en concluons que le succès de la conservation de la biodiversité au XXI^e siècle n'interviendra que si l'on tourne le dos au passé élitiste de la conservation pour soutenir et intégrer les besoins et les aspirations des populations locales. Il s'agira de se situer au-delà des objectifs individuels pour soutenir une gamme élargie de besoins et d'aspirations. Cette vision nécessite que l'on reconnaisse un terrain commun et que l'on cultive stratégiquement les alliances politiques pour le bien mutuel.

Remerciements

Les études de cas décrites dans le présent document sont tirées des travaux effectués sur le terrain en Ecosse au cours de l'été 1996 et toutes les communications personnelles citées ont été faites à l'époque, sauf indication contraire. Nous exprimons notre sentiment de gratitude envers les personnes énumérées ci-dessous, pour l'assistance qu'elles nous ont prodiguée, leurs connaissances des situations locales et les explications qu'elles nous ont fournies. Sans leur aide, il nous aurait été difficile de mener à bien cette étude. Nos remerciements vont à: Archie Annon, Andrew Campbell, Davey Campbell, Bob Dunsmore, Neil Gerrard, Juliet Harvey, Andy Inglis, Alison Maclennan, Fiona Mandeville, Chris Marsh, Martin Mathers, Heather McCloed, Fergus McNeil, Willie McGhee, Alasdair Nicolson, John Parrott, Simon Pepper, Ian Richardson, Tim Stead, Neil Sutherland, Chris Tyler, Roy Tylden-Wright, et Andy Wightman.

En particulier, nous tenons à remercier John Parrott et Heather McCleod pour leur généreuse hospitalité, Chris Marsh qui nous a consacré une grande partie de son temps pour nous piloter à travers les complexités de la 'foresterie des crofters' et WWF International qui a apporté le soutien nécessaire à la réalisation de cette étude. En dépit de notre reconnaissance, les erreurs et les avis exprimés sont tous les nôtres.

Sigles

PAC Politique agricole commune

CC Crofters Commission

UE Union européenne

CF Commission forestière

La Commission forestière a été scindée en deux organismes: la Forest Authority (FA) et la Forest Enterprise (FE), chacun ayant ses propres responsabilités. Toutefois, par souci de clarté, nous n'avons utilisé dans tout ce document qu'une seule appellation (CF).

GIF Groupe intergouvernemental sur les forêts

MFS Millennium Forest for Scotland

ERP Evaluation rurale participative

RSPB	Société royale pour la protection des oiseaux
SCU	The Scottish Crofters Union
SOAEFD	Scottish Office Agriculture, Environment, Fisheries Department
SNH	Scottish Natural Heritage
SRDFP	Programme forestier écossais pour le développement rural
WWF	Fonds mondial pour la nature

Bibliographie

- Anderson, B, (1983), *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Verso, Londres.
- Arlidge, J, (1996), 'Villagers branch out to make forest community business', *The Independent* 1^{er} janvier 1996.
- Birley, T, Watson, D, et Reid, D, (1996), 'Access to the Land, A Case-Study Approach to Community Access to the Land Resource', The Centre for Human Ecology, Université d'Edimbourg.
- Blaikie, P et Jeanrenaud, S, (1996), 'Biodiversity and Human Welfare', UNRISD Discussion Paper 72, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement durable, Genève, Suisse.
- Blair, A, (1996), 'Blair on the Constitution, Democracy's Second Age', *The Economist* 340 (7983):33-36.
- Brandon, K et Wells, M, (1992), 'Planning for People and Parks: Design Dilemmas', *World Development* 20 (4):557-560.
- Callander, R, (1995), 'Forests and People in Rural Scotland: A Discussion Paper', Rural Framework, FAPIRA, Perth.
- Evernden, N, (1992), *The Social Creation of Nature*, Johns Hopkins University Press, Etats-Unis.
- Fairhead, J et Leach, M, (1995), 'False Forest History, Complicit Social Analysis: Rethinking Some West African Environmental Narratives', *World Development* 23(6): 1023-1035.
- Forestry Commission, (1994), *Coille an Iar: The Forest of the West*, Vidéo.
- Foucault, M, (1980), *Power/Knowledge*, Harvester Press, Londres, Royaume-Uni.
- Guy, S, et Inglis, A S, (à paraître), 'Whose Voice', dans Chambers, R, Blackburn, J et Hollet, J, IDS, Brighton, Royaume-Uni.
- Guyer, J I et Richards, P, (1996), 'The Invention of Biodiversity: Social Perspectives on the Management of Biological Variety in Africa', *Africa* 66 (1): 1-13.
- Hobley, M, (1996), *Participatory Forestry: The Process of Change in India and Nepal*, Rural Development Forestry Study Guide 3, Overseas Development Institute, Londres, Royaume-Uni.

- Hunter, J, (1995), *On the Other Side of Sorrow: Nature and People in the Scottish Highlands*, Mainstream Publishing, Edimbourg, Ecosse.
- Hunter, J, (1996), cité dans Arlidge, J (1996).
- Inglis, A et Guy, S, (1996), 'La foresterie pour le développement rural en Ecosse: pour la mise en oeuvre des principes internationaux et meilleures pratiques dans le dernier bastion de la foresterie coloniale britannique', *Document du Réseau foresterie pour le développement rural 20b*.
- Kayes, R, Arden-Clarke, C, et Taylor, P J, (1990), 'An Assessment of the Feasibility of Large-Scale Afforestation in Britain to Offset Carbon Dioxide Emissions', Political Ecology Research Group, Oxford.
- Lukes, S, (1972), *Power, A Radical View*, MacMillan Press, Londres, Royaume-Uni.
- Lynch, O J et Alcorn, J B, (1994), 'Tenurial Rights and Community-Based Conservation', dans Western, D et Wright, R M (éds) *Natural Connections: Perspectives in Community-Based Conservation*, Island Press, Washington DC, Etats-Unis: 373-391.
- Mackensie, N A et Callander, R F, (1995), 'The Native Woodland Resource in the Scottish Highlands', Forestry Commission Technical Paper 12, Edimbourg, Ecosse.
- Marsh, C, (1996, à paraître), 'Crofter Forestry Experiences', The Scottish Crofters Union, Ile de Skye.
- Millennium Forest for Scotland (n.d.), 'An Introduction to the Millennium Forest for Scotland', MFS, Glasgow, Ecosse.
- Narayan, D et Srinivasan, L, (1994), *Participatory Development Tool Kit, Training Materials for Agencies and Communities*, Banque mondiale, Washington DC, Etats-Unis.
- Nicolson, W, (1994), Speaking on the Forestry Commission Video (1994), *Coille an Iar: The Forest of the West*.
- Parrott, J, (1995), 'North Highlands Native Woodlands', Annual Report, 1994-95. Scottish Native Woodlands, Errogie, Inverness-shire.
- Pimbert, M, et Pretty, J, (1995), 'Parks, People and Professionals: Putting 'Participation' into Protected Areas Management', UNRISD Discussion Paper 57, Genève, Suisse.
- Poffenberger, M, (1996), 'A Long Term Strategy of the IUCN Working Group on Community Involvement in Forest Management' 19 septembre 1996, Draft, UICN, Suisse.
- Prebble, J, (1963), *The Highland Clearances*, Penguin, Harmondsworth.

- Pretty, J, Guijt, I, Thompson, J, et Scoones, I, (1996), *Participatory Learning and Action*, IIED, Londres, Royaume-Uni.
- Richardson, I, (1996), cité dans Arlidge, J (1996).
- Ritchie, W, (1994), Speaking on the Forestry Commission Video (1994) *Coille an Iar: The Forest of the West*.
- Scoones, I, et Thompson, J, (éds) (1994), *Beyond Farmer First, Rural Peoples Knowledge, Agricultural Research and Extension*, Intermediate Technology Publications, Londres.
- Scottish Crofters Union (1993), *The Crofting Forestry Handbook*, Scottish Crofters Union, Ile de Skye, Ecosse.
- Scottish Crofters Union et RSPB (1992), 'Crofting and the Environment: A New Approach', Royal Society for the Protection of Birds et Scottish Crofters Union, Edimbourg et Ile de Skye, Ecosse.
- Scottish Crofters Union et RSPB, (1995), 'Rural Development and the Environment: Opportunities in the Highlands and Islands', Royal Society for the Protection of Birds, et Scottish Crofters Union, Edimbourg et Ile de Skye, Ecosse.
- Scottish Office, (1995), 'Rural Scotland: People, Prosperity and Partnership. The Government's Policies for the Rural Communities of Scotland', HMSO, Edimbourg, Ecosse.
- Scottish Office, (1996a), 'Scottish Rural Life Update. A Revised Socio-Economic Profile of Rural Scotland', Research Findings No.4, Scottish Office Central Research Unit, HMSO, Edimbourg, Ecosse.
- Scottish Office, (1996b), 'Crofting Trusts: Consultation Paper on the Disposal of the Secretary of State's Crofting Estates', HMSO, Edimbourg, Ecosse.
- Scottish Office, (1996c), 'Scoping Study on Rural Development Issues in Scotland', The Scottish Office Central Research Unit, HMSO, Edimbourg, Ecosse.
- SRDFP, (1996), 'Phase One Report', Scottish Rural Development Forestry Programme, Edimbourg, Ecosse.
- Seymour, F, (1994), 'Are Successful Community-Based Conservation Projects Designed or Discovered?', dans Western, D et Wright, R M (éds), *Natural Connections: Perspectives in Community-Based Conservation*, Island Press, Washington DC, Etats-Unis: 373-391.
- Silva, E, (1994), 'Thinking Politically about Sustainable Development in the Tropical Forests of Latin America', *Development and Change*, Vol.25 (4): 699-721.

- Slee, B, Clark, G M, et Snowdon, P, (1996), 'The Scope for Community Participation in Forest Management', The Scottish Office et Forestry Commission, Edimbourg, Ecosse.
- Sutherland, G, (1993), *Explorations in Wood: The Furniture and Sculpture of Tim Stead*, No Butts Publishing, Galashiels, Ecosse.
- Thin, N, (1995), 'Mud at the Grass-Roots: Participatory Development in the Joint Funding Scheme', Discussion Paper for the ODA-NGO Workshop on Participation, Edimbourg, 10-12 juillet 1995, Université d'Edimbourg, Ecosse.
- Thompson, J, (1996), *Participatory Approaches in Government Bureaucracies: Facilitating the Process of Institutional Change*, Draft, IIED, Londres, Royaume-Uni.
- Tickell, O, (1996), 'Time to Turn Over a New Leaf?' *The Observer Supplement* 'Forest for Life', 29 septembre 1996.
- Wells, M, (1995), 'Community-based forestry and biodiversity projects have promised more than they have delivered. Why is this and what can be done?', dans Sandbukt, O, (éd) *Tropical Forests: Towards an Integrated Perspective*, Centre for Development and the Environment, Université d'Oslo, Norvège.
- West, W P, et Brechin, S R, (éds) (1991), *Resident People and National Parks: Social Dilemmas and Strategies in International Conservation*, University of Arizona Press, Tuscon, Arizona, Etats-Unis.
- Wightman, A, (1996a), *Who Owns Scotland*, Canongate Books, Edimbourg, Ecosse.
- Worell, R et Callander, R, (1996), 'Native Woodlands and Forest Policy in Scotland: A Discussion Paper', Native Woodlands Policy Forum, WWF Scotland, Aberfeldy, Ecosse.
- WWF, (1993), 'Forests in Scotland', WWF Factsheet 3, WWF Scotland, Aberfeldy.

Prière d'envoyer tous commentaires au sujet de ce document à l'adresse suivante:

Réseau Foresterie pour le Développement Rural
Overseas Development Institute
Portland House
Stag Place
Londres SW1E 5DP
Royaume-Uni

Les commentaires qui parviendront seront transmis aux auteurs et pourront éventuellement figurer dans des bulletins ultérieurs. Certaines ou toutes les parties de cette publication peuvent être photocopiées, à condition que leur source soit mentionnée. Le Coordonnateur du Réseau remercie d'avance ceux qui voudront bien lui donner des précisions sur toute utilisation éventuelle de ce document à des fins de formation, de recherche ou de conception, exécution ou évaluation de programmes.

Réviseur du document:	Jane Carter
Mise en page:	Joanne Burrell
Traduction:	Yvonne Cunnington
Imprimé par:	Russell Press Ltd, Nottingham sur papier recyclé

Logo du RDFN conçu par Terry Hirst
et utilisé avec l'autorisation de KENGO

Rural Development Forestry Network

Overseas Development Institute

Portland House

Stag Place

Londres SW1E 5DP

Royaume-Uni

Téléphone: +44(0)171-393 1600

Télécopie: +44(0)171-393 1699

Courrier électronique: forestry@odi.org.uk

**Le Réseau foresterie pour le développement rural est financé
par la COMMISSION EUROPEENNE**